N. 5

## Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

# Séance plénière du mardi 13 novembre 1990

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE


Pages

EXCUSES 151

INTERPELLATION:

— De M. Michel à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «le questionnaire adressé ces jours-ci aux entreprises bruxelloises en vue de fixer de façon définitive l'assiette de la taxe de propreté et de sécurité urbaines» 151

Discussion. — *Orateurs:* **M. Michel, Mme de T'Serclaes, M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures 151

Motion. — *Orateur:* **M. le Président** 154

QUESTIONS ORALES:

— De M. Cools à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les conclusions à tirer par l'Exécutif des propositions de restructuration de l'administration régionale émises par les commissaires de l'Exécutif» 155

— De M. Galand à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'image de Bruxelles que l'Exécutif veut promouvoir à travers certaines publications» 157

— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la définition de revenus moyens» 159


## Brusselse Hoofdstedelijke Raad

# Plenaire vergadering van dinsdag 13 november 1990

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE


Blz.

VERONTSCHULDIGD 151

INTERPELLATIE:

— Van de heer Michel tot de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de vragenlijst die voor het ogenblik aan de Brusselse ondernemingen wordt gestuurd om op definitieve wijze de belastingsbasis op de stadsreinheid en -veiligheid te bepalen» 151

Bespreking. — *Sprekers:* **de heer Michel, mevrouw de T'Serclaes, de heer Chabert,** Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen 151

Motie. — *Spreker:* **de Voorzitter** 154

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Cools aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de door de Executieve te nemen besluiten op de herstructureringsvoorstellen over het gewestelijk bestuur, ingediend door de commissarissen van de Executieve» 155

— Van de heer Galand aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «het imago van Brussel dat de Executieve door bepaalde publikaties wil naar boven brengen» 157

— Van de heer Debry aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de bepaling van het gemiddeld inkomen» 159

Pages

— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'application du moratoire sur les ventes des biens immobiliers communaux» 160

— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, et à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «le projet d'élargissement du boulevard industriel à Anderlecht» 161

— De M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «l'organisation d'une session de formation en urbanisme par la Fondation Roi Baudouin» 161

— De Mme Guillaume-Vanderroost à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «la formation de base destinée aux fonctionnaires des communes de la Région bruxelloise» 162

— De Mme Huytebroeck à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les déclarations du Ministre sur le projet d'une télévision néerlandophone à Bruxelles» 163

— De M. De Berlangeer à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le recrutement de contrôleurs au service voitures de location (taxis)» 163

— De Mme Nagy à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la démolition de deux maisons du XVII^e siècle situées dans le Pentagone» 164

— De Mme Stengers à M. Désir, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau et à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'urgence invoquée pour la publication au *Moniteur belge* de trois arrêtés d'exécution relevant des compétences du Secrétaire d'Etat» 165

— De Mme Payfa à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «le projet relatif au terrain actuellement occupé par le Musée bruxellois du tram à Woluwe-Saint-Pierre» 166

— De M. Beghin à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «les déséquilibres dans la desserte de la Région de Bruxelles-Capitale par les transports en commun» 167

— De Mme Payfa à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «les mesures de sécurité en cas d'incendie» 168

Blz.

— Van de heer Debry aan de de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de toepassing van het moratorium op de verkoop van de gemeentelijke onroerende goederen» 160

— Van de heer Debry aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, en aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «het project tot verbreding van de Industrielaan te Anderlecht» 161

— Van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «vormings- en vervolmakingscursussen in stedebouw georganiseerd door de Koning Boudewijn-Stichting» 161

— Van mevrouw Guillaume-Vanderroost aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de basisvorming voor de gemeentebeambten van het Brusselse Gewest» 162

— Van mevrouw Huytebroeck aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de verklaringen van de Minister over het project van een Nederlandstalig televisienet te Brussel» 163

— Van de heer De Berlangeer aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de aanwerving van controleurs bij de dienst huurvoertuigen (taxis)» 163

— Van mevrouw Nagy aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de vernieling van twee huizen uit de XVIIe eeuw, die in de Vijfhoek zijn gelegen» 164

— Van mevrouw Stengers aan de heer Désir, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid en aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de ingeroepen urgentie voor de publikatie in het *Belgisch Staatsblad* van drie uitvoeringsbesluiten die onder de bevoegdheid van de Staatssecretaris vallen» 165

— Van mevrouw Payfa aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «het project betreffende het voor het ogenblik door het Brusselse Trammuseum ingenomen terrein te Sint-Pieters-Woluwe» 166

— Van de heer Beghin aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de onevenwichtige spreiding van het openbare vervoer in het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest» 167

— Van mevrouw Payfa, aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de veligheidsmaatregelen in geval van brand» 168

Pages

— De Mme Huytebroeck à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la sécurité dans le Tunnel Léopold II » 169

— De M. Paternoster à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « l'aide sociale urgente » existant au sein du service incendie et d'aide médicale urgente » 169

— De M. Adriaens à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « le parrainage du reboisement de la Forêt de Soignes » 170

— De M. Cools à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « le réaménagement du parc de Wolvendael » 171

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De Mme Stengers à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le dépôt du rapport trimestriel de la Fédération bruxelloise des Unions de locataires 172

— De M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur le « projet parapluie » et projets de développement de technologies de pointe 172

— De Mme Huytebroeck à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'expropriation par la SDRB d'un musée de vitraux d'art à Jette 173

— De M. de Clippele à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'emploi des subsides de l'Exécutif par BRAL pour dénigrer tant le projet de loi sur les loyers que les propriétaires 173

— De Mme Jacobs à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur les négociations entre la Région et ses fonctionnaires 174

— De Mme Jacobs à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur la création d'une cellule d'accueil internationale pour la Région de Bruxelles-Capitale 174

— De M. Paternoster à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, sur l'installation de caméras de surveillance du trafic sur le ring de Bruxelles 174

Blz.

— Van mevrouw Huytebroeck aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de veiligheid in de Leopold II-tunnel » 169

— Van de heer Paternoster aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de dringende sociale hulpverlening » die bestaat in de dienst voor brandweer en dringende medische hulpverlening » 169

— Van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « het peterschap van het herbebossen van het Zoniënwoud » 170

— Van de heer Cools aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de heraanleg van het Wolvendalpark » 171

DRINGENDE VRAGEN:

— Van mevrouw Stengers aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de indiening van het trimestrieel rapport van de Brusselse Federatie van de Huurdersverenigingen 172

— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Grijp over het « Paraplu-ontwerp » en ontwikkelingsprojecten inzake spitstechnologie 172

— Van mevrouw Huytebroeck aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de onteigening door de GOMB van een glasramenmuseum in Jette 173

— Van de heer de Clippele aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over het gebruik van subsidies van de Executieve door BRAL om zowel het wetsontwerp op de huurovereenkomsten als de eigenaars af te breken 173

— Van mevrouw Jacobs aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de onderhandelingen tussen het Hoofdstedelijk Gewest en zijn ambtenaren 174

— Van mevrouw Jacobs aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de oprichting van een internationale opvangcel voor het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest 174

— Van de heer Paternoster aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de plaatsing van verkeersbewakingscamera's op de Brusselse ring 174

| | Pages | | Blz. |
|---|---|---|---|
| — De Mme Van Tichelen à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur l'accord signé avec l'UEB concernant la gestion des récipients des liquides alimentaires | 175 | — Van mevrouw Van Tichelen aan de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over het akkoord met het VOB betreffende het beheer van verpakkingen voor voedingsvloeistoffen | 175 |
| VOTES NOMINATIFS: | | NAAMSTEMMINGEN: | |
| Votes réservés et vote sur l'ensemble des projets d'ordonnance et de règlement | 177 | Aangehouden stemmingen en stemming over het geheel van de ontwerpen van ordonnantie en reglement | 177 |
| Votes sur les ordres du jour | 186 | Stemmingen over de moties | 186 |

# PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
# VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

*La séance est ouverte à 14 heures.*

*De vergadering wordt geopend om 14 uur.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 13 novembre 1990, après-midi.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van dinsdag 13 november 1990, namiddag, geopend.

## EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mevrouw Creyf om gezinsredenen.

M. Hasquin, en voyage à l'étranger.

M. Roelants du Vivier en raison d'obligations professionnelles.

## INTERPELLATION — INTERPELLATIE

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Michel.

Aan de orde is de interpellatie van de heer Michel.

## INTERPELLATION DE M. MICHEL A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE QUESTIONNAIRE ADRESSE CES JOURS-CI AUX ENTREPRISES BRUXELLOISES EN VUE DE FIXER DE FAÇON DEFINITIVE L'ASSIETTE DE LA TAXE DE PROPRETE ET DE SECURITE URBAINES»

*Discussion*

## INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE VRAGENLIJST DIE VOOR HET OGENBLIK AAN DE BRUSSELSE ONDERNEMINGEN WORDT GESTUURD OM OP DEFINITIEVE WIJZE DE BELASTINGSBASIS OP DE STADSREINHEID EN -VEILIGHEID TE BEPALEN»

*Bespreking*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Michel à M. Chabert, Ministre.

Dames en Heren, aan de orde is de interpellatie van de heer Michel tot de heer Chabert, Minister.

La parole est à M. Michel pour développer son interpellation.

**M. Michel.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en instaurant, comme ils l'ont fait, une taxe de propreté et de sécurité urbaines, l'Exécutif et sa majorité ont commis l'une de leurs premières grosses erreurs de parcours. Un an après son installation, l'Exécutif a réussi, déjà, à perdre la confiance des entreprises bruxelloises.

Présentée à tort, et très hypocritement, comme une taxe basée sur le principe: «l'utilisateur est le payeur», cette taxe n'est rien d'autre, comme nous n'avons cessé de le souligner, qu'un premier nouvel impôt régional, arrivant avant son heure, camouflé derrière une appellation choisie pour autoriser, en principe, l'Agglomération à le lever, mais destiné, seulement, à combler d'un coup et sans aucun effort d'imagination son déficit structurel. Il n'existe en effet aucun rapport objectif entre, d'une part, les prestations fournies, ou qui pourraient éventuellement l'être, par l'Agglomération aux divers types d'entreprises soumises à la taxe, et, d'autre part, les taux différents et souvent inadmissiblement excessifs qui leur sont arbitrairement appliqués.

L'Agglomération ne jouissant pas, contrairement aux communes ou à la province, d'un pouvoir général d'imposition, il fallait qu'il existe entre la taxe et les attributions de l'Agglomération, soit un lieu de recouvrement des dépenses — mais beaucoup d'entreprises taxées ne feront jamais appel à elle —, soit un lien de but à atteindre, or le seul but poursuivi ici, de l'aveu même du Ministre des Finances, est d'équilibrer son budget. L'enlèvement des déchets commerciaux reste d'ailleurs payant. L'Exécutif et sa majorité semblent donc bien avoir méconnu la règle légale.

Impôt déguisé sur les sociétés, bien dans la ligne collectiviste dégagée par la déclaration d'installation de l'Exécutif, ou impôt renaissant sur le personnel occupé — puisqu'il existe un lien, en ce qui concerne les bureaux, entre la surface et la quantité de personnes qui y sont employées — la taxe PSU — non pas celle du Parti Socialiste Unifié, encore que ..., mais celle de la Propreté et de la Sécurité Urbaines —, la taxe PSU est en tous cas un véritable modèle d'arbitraire et d'iniquité. Il n'y a, c'est évident, aucun rapport entre la surface d'une entreprise et les déchets qu'elle produit ou les risques d'incendie qu'elle peut présenter. Il n'y a aucun lien entre la surface occupée par une entreprise, et le profit qu'elle peut engendrer.

Voyez le cas de cette société d'importance moyenne installée à Bruxelles-Ville qui, sur 8 426 m$^2$, stocke, en attendant de les vendre, matériel et produits pour fleurs et plantes: des pots, des bacs, des jardinières, ... en tout, 6 300 références d'articles, souvent fort encombrants. La taxe va s'élever pour cette PME à 817 600 francs. Cela représente 55 p.c. de son bénéfice net de 1989!

Nous sommes bien loin là des propos rassurants du Ministre des Finances qui indiquait, lors de la discussion de la taxe, qu'elle ne représenterait pour les entreprises que 1 p.c. de leur charge locative. Je doute, en effet, que cette entreprise paie 81 760 000 francs de loyer annuel.

Le Ministre-Président de l'Exécutif, toujours friand de néologismes — par exemple la société «duale» ou les «transversales» de sa déclaration — a parlé cette fois, à propos de la taxe PSU, de «concurrentialité». Les entreprises industrielles, artisanales et agricoles, sensibles, selon lui, à une perte de «concurrentialité», ne seraient redevables, quant à elles, que d'une taxe forfaitaire de 5 000 francs.

Il aurait mieux valu parler de «constitutionnalité». Parce qu'il apparaît bien que la taxe PSU viole, à plusieurs titres, notre Constitution. Les articles 6 et 112 de la loi fondamentale impliquent en effet que les contribuables se trouvant dans une même situation de fait soient traités de manière égale. Une distinction entre différentes catégories de personnes ne peut se justifier que si elle n'est pas arbitraire. Ici, incontestablement, la distinction entre les contribuables exerçant ou non une activité industrielle, artisanale ou agricole est tout à fait arbitraire.

Le règlement introduit une seconde distinction entre les contribuables, basée cette fois sur la surface où s'exerce leur activité: moins de 300 m², plus de 300 m². Cet autre critère est d'autant moins justifié qu'il n'est pas utilisé dans le cas des entreprises exerçant une activité industrielle, artisanale ou agricole. Et cette distinction ne se justifie ni par la nature de la taxe, ni par le but théoriquement poursuivi par l'impôt. Est-il équitable et justifié, en cette matière, qu'une cokerie ou un gros constructeur immobilier soient taxés à raison de 5 000 francs quand une firme d'entreposage, par essence non polluante, devrait payer, elle, quelque 2 000 000 de francs?

Voici, par ailleurs, deux entreprises d'activité et d'importance identiques. L'une dispose d'un entrepôt moderne, de 1 000 m² au sol sur 10 mètres de haut. Elle paiera 75 000 francs de taxe. L'autre possède le même volume de stockage, mais réparti sur trois niveaux bâtis anciens, de 1 000 m² chacun, et de 3 mètres de haut, occupant donc ainsi 3 000 m². Elle paiera 275 000 francs. Or, elle n'est pas plus polluante et ne présente guère plus de risques que la première. La taxe PSU fausse le jeu correct de la concurrence.

Cette taxe inattendue, à effet rétroactif difficilement acceptable, non budgetée en 1990 par les entreprises qui la découvrent, pour la plupart, aujourd'hui, donc non répercutable dans les prix d'un exercice presque écoulé, frappe essentiellement, à l'autopsie, des contribuables bruxellois, et cela, qu'ils soient en bénéfice ou qu'ils accusent une perte.

Et elle frappe les entreprises de chez nous, de plein fouet, à un moment où elles doivent faire face, déjà, à un ralentissement d'activité, ou, à tout le moins, à une réduction nette de rentabilité, mais aussi, à la nouvelle taxe communale sur les bureaux imposée par la Région, et à diverses autres majorations sensibles de leurs charges, souvent liées essentiellement à leur présence sur le sol bruxellois. Je pense, par exemple, aux hausses constantes des loyers, à l'indexation du revenu cadastral, à l'augmentation annoncée du coût, pour les entreprises, des abonnements de chemin de fer. Or Bruxelles, vous le savez, acueille chaque jour 270 000 navetteurs.

On peut se demander si l'Exécutif — si prompt, par ailleurs, à annoncer de nouvelles aides aux PME — souhaite encore conserver des entreprises à Bruxelles. Gageons, en tous cas, que cette nouvelle taxe favorisera la «délocalisation» — encore un mot choisi — des entreprises portuaires non industrielles de la zone du canal, déplacement que le parti socialiste veut organiser bientôt, Monsieur Picqué, pour les remplacer par des logements aquatiques, Monsieur Moureaux, pour y installer des entrepôts publics.

La barre, en matière de taux, paraît avoir été fixée d'emblée beaucoup trop haut pour les entreprises non industrielles ou artisanales. Les entreprises bruxelloises ne doivent pas être traitées comme des casinos du littoral! On semble en effet avoir très mal mesuré l'importance des surfaces taxables.

Dans son exposé introductif à la présentation du budget 1990 de l'Agglomération, le Ministre des Finances estimait, s'agissant de la taxe PSU, que si 7 800 entreprises industrielles et artisanales allaient payer ensemble 39 millions, 5 300 autres entreprises allaient contribuer, elles, pour 463 millions aux recettes, sur base d'une superficie taxable de 4 600 000 m². Cette superficie globale semble nettement sous-évaluée.

Il y a à Bruxelles environ 3 500 000 m² de bureaux non occupés par le secteur public, donc taxables, pour une grande partie, au taux de 100 francs par m². Banques et assurances se partagent plus de 1 200 000 m² de cette surface.

Mais aux bureaux s'ajoutent supermarchés et grandes surfaces. Un seul groupe de distribution implanté à Bruxelles estime à 40 millions le montant de la taxe à acquitter, contre 80 000 francs jusqu'ici. Cela représente 10 p.c. de son bénéfice avant impôts, et s'ajoute aux 12 00 000 francs dépensés chaque année pour organiser l'enlèvement, par le secteur privé, des immondices, et l'entretien de services de sécurité. A ces importantes surfaces s'ajoutent les hôtels, avec leurs dizaines de milliers de m², qui ont une rentabilité souvent étroite, et qui paient déjà de lourdes taxes communales: 310 millions, en 1990, pour la seule ville de Bruxelles.

S'ajoutent aussi les vastes parkings payants du centre-ville, déjà taxés à 500 francs l'emplacement par Bruxelles-Ville, et qui devront sans doute ici doubler la mise, avec des prix pourtant bloqués par le Ministre des Affaires économiques. Mais on sait que l'Exécutif n'aime pas les autos, le centre-ville dût-il en mourir.

Et s'ajoutent aux parkings, les garages, par nécessité très vastes, les sociétés d'entreposage, le commerce de gros — une seule firme d'importation de lampes va devoir acquitter une taxe de 700 000 francs l'an —, les magasins de détail avec leurs réserves, doublant souvent la surface de vente, le parc des expositions et ses immenses parkings payants, donc taxables, et son voisin, le Trade Mart; à eux deux, ils représentent plus de 300 000 m², parkings non compris. S'ajoute également l'Expo Rogier, pourtant fermé depuis mai dernier. La rétroactivité au 1er janvier, l'inadmissible solidarité propriétaire-co-occupant que nous avons combattue, et, enfin, votre refus d'accepter la réduction de taxe *pro rata temporis* en cas de cessation d'activité que nous proposions, vont générer dans le chef d'un seul propriétaire une taxe de plusieurs millions, qu'il lui était impossible de prévoir voici six mois, et qu'il sera bien en peine de récupérer en partie auprès des firmes qui ont quitté depuis plus de six mois, les bureaux qu'elles occupaient là. Il est donc clair que les recettes prévues, si l'enrôlement s'effectue sur les bases arrêtées par l'Exécutif, devraient être très sensiblement — et inutilement — supérieures au déficit qu'il voulait combler.

On peut toutefois s'interroger sur la capacité de l'Agglomération à mettre efficacement en œuvre cet enrôlement quand on examine l'ahurissant questionnaire qui a été récemment adressé aux entreprises bruxelloises théoriquement non industrielles, artisanales ou agricoles. Je dis «théoriquement», parce que des entreprises incontestablement artisanales ont également reçu cet imprimé.

C'est un document baclé, un modèle d'imprécision et d'ambiguïté. Les chefs d'entreprises, les dirigeants de PME, les professions libérales ne sont évidemment pas des lecteurs assidus du *Moniteur belge*. La moindre des corrections aurait été — comme l'ont fait les communes en matière de taxe sur les bureaux — d'y joindre copie des articles fondamentaux du

règlement, et donc des taux prévus, plutôt que de reproduire seulement, au verso du document, la manière dont on doit mesurer les surfaces «jusqu'au nu extérieur des murs», ou toutes les mesures coercitives qui ont été concoctées par les auteurs de ce texte. Au moins nos entreprises auraient-elles su, alors, à quelle sauce elles allaient être mangées.

La quasi-totalité des dirigeants d'entreprises sont dans la plus grande perplexité à l'égard de ce qu'il faut entendre par «les locaux où s'exerce leur activité professionnelle». Faut-il y inclure les sanitaires, le mess, l'infirmerie, les locaux syndicaux, les parkings? Si nous savons que les parkings d'accès gratuit ne sont pas à prendre en compte, eux, ne le savent pas.

Etant rarement géomètres, ils se demandent, par ailleurs, comment résoudre l'absurde obligation de mesurer l'épaisseur de leurs murs extérieurs, ou la moitié de celle des murs mitoyens, dans un tissu immobilier tout particulièrement imbriqué. De bonne foi, les uns déclareront trop, les autres trop peu, créant ainsi de nouvelles iniquités.

Pourquoi, par ailleurs, demander quelle est «la nature de l'affectation» bureau, magasin, entrepôt, quand tout, de toute façon, est taxé, et au même taux, et que la possibilité n'existe pas, sur ce questionnaire, d'indiquer, pour ces trois affectations, des surfaces différenciées?

Le nombre de cases prévues pour l'accueil des données est, à chaque rubrique, insuffisant. L'informatique commande, sans doute.

Aucune question n'est formulée quant à l'activité précise de l'entreprise interrogée, qui, pourtant, pourrait conditionner le taux à lui appliquer. *A fortiori,* l'hypothèse — prometteuse quant aux contestations — d'une activité mixte — commerce/artisanat, par exemple — n'est pas envisagée, pas plus que celle d'un logement partiellement affecté à une activité professionnelle indépendante, ce qui devrait pourtant entraîner la suppression de la taxe «ménage» de 1 600 francs.

Il est, par ailleurs, pratiquement impossible d'atteindre l'Agglomération au numéro de téléphone figurant sur le document, ce qui empêche l'information légitime des déclarants, pourtant menacés d'amendes et de majorations considérables s'ils n'obtempèrent pas à une demande devant laquelle ils sont perdus et d'autant plus inquiets que le but du questionnaire est, selon son libellé, de «fixer de manière définitive l'assiette de la taxe».

Nous avions, à travers les interventions de mes amis Eric André, Marc Cools et Eric van Weddingen, longuement attiré l'attention de l'Exécutif et du Conseil sur l'ensemble des aspects dangereux, illicites et pervers de la taxe PSU au moment de son adoption. On ne nous a pas entendus. On a rejeté les nombreux amendements que nous avions déposés pour en corriger les effets les plus nuisibles.

Il apparaît aujourd'hui, plus encore qu'en mai dernier, que l'Exécutif a créé avec cette taxe une situation inextricable et inadmissible sur le plan de l'équité et de l'égalité des citoyens devant l'impôt. M. le Ministre des Finances pourrait, s'il le voulait, déjeuner vingt-cinq fois par jour, tant les chefs d'entreprises, les responsables de fédérations et d'unions professionnelles sont soucieux de le rencontrer pour exposer et défendre leurs cas spécifiques. C'est une attitude tout à fait compréhensible de leur part, mais on ne peut plus malsaine, et qui n'a pu naître que de l'arbitraire et de l'imprécision d'un règlement préparé en hâte, sans réelle réflexion, qui met en péril la survie ou le maintien à Bruxelles de nombre d'entreprises et conduit inexorablement vers une avalanche d'erreurs, d'injustices et de recours.

Le nombre et l'importance des réactions émanant de l'ensemble du monde des affaires et du commerce bruxellois, du secteur de la distribution à celui des banques, des assurances, des garagistes, à la Chambre de Commerce, à l'Union des Entreprises bruxelloises, au secteur Horeca, le nombre inhabituel des recours au Conseil d'Etat, introduits parfois par des firmes elles-mêmes, démontre à suffisance que l'Exécutif s'est lourdement fourvoyé. Ce n'est certes pas cela que les entreprises espéraient de la création de la Région de Bruxelles!

Pourtant, les entreprises bruxelloises n'étaient pas opposées au principe d'une contribution légitime aux charges de la Région. Elles auraient préféré, sans doute, qu'on ne choisisse pas la solution de la facilité, mais qu'on envisage plus sincèrement la possibilité, à l'Agglomération, d'une collaboration avec le secteur privé, par exemple pour le traitement des immondices, plutôt que de combattre, à armes inégales, avec cette taxe et ce règlement, les entreprises spécialisées de ce secteur. Mais le seul appel que vous ayez fait au secteur privé, c'est un appel sans ménagement à son portefeuille!

Les entreprises bruxelloises auraient sans doute accepté plus volontiers une taxe plus équitablement partagée entre tous les secteurs d'activité, une taxe qui aurait été dégressive, pour laquelle on aurait prévu un plafond raisonnable, et qui aurait, d'une manière ou d'une autre, tenu compte du fait que beaucoup d'entre elles confient au secteur privé le traitement de leurs déchets ou certaines missions de sécurité.

Il eût été si simple d'en discuter avec elles avant de confier à des fonctionnaires ou des conseillers, qui n'ont sans doute jamais «vécu» une entreprise de leur vie, la rédaction d'un règlement qu'il est devenu urgent et inévitable de reprendre à zéro. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

**M. le Président.** — La parole est à Mme de T'Serclaes.

**Mme de T'Serclaes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, au nom du groupe PSC, j'ai déjà eu l'occasion d'émettre un certain nombre de remarques à l'égard de la taxe «sécurité-propreté» lors du débat sur le budget de l'Agglomération, en mai dernier. J'ai notamment fait remarquer certaines imprécisions dans la définition du concept de surfaces affectées à l'activité professionnelle pouvant entraîner des difficultés sur le terrain. J'ai fait remarquer aussi que la frontière était souvent mince entre les activités professionnelles de type commercial et celles de type industriel et artisanal. Nous avons demandé que cela fasse l'objet d'une analyse plus précise sur le terrain.

Par ailleurs, j'ai fait valoir qu'il était indispensable que soient prises en compte des situations limites en termes de rentabilité. L'Exécutif l'a d'ailleurs reconnu en incluant les cinémas et le secteur audiovisuel dans la catégorie des exceptions. Une analyse plus fine sur le terrain est donc ici aussi indispensable, notamment pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

A cette occasion, j'ai demandé au Ministre qu'il procède, en tout cas avant le renouvellement de cette taxe, à une évaluation de l'impact de celle-ci, ainsi qu'à une large concertation avec les milieux concernés afin d'évaluer les problèmes éventuels qui se poseraient sur le terrain, dont ceux que j'ai pu indiquer.

D'autres éléments ont été avancés, notamment par l'UEB, lors du colloque que nous avons tenu en octobre dernier. Ceux-ci aussi devraient être examinés lors de cette concertation.

Le Ministre ayant répondu positivement à ma demande en mai dernier et s'étant engagé à faire cette concertation,

je voudrais lui demander aujourd'hui où il en est, si cette concertation est déjà prévue et selon quelles modalités.

Je souhaite, pour ma part, qu'elle puisse avoir lieu le plus rapidement possible pour que l'on puisse voir clair et identifier avec précision les problèmes qui se posent sur le terrain. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, les taxes de propreté et de sécurité urbaines ont été longuement discutées, tant en commission qu'en séance publique.

Le problème initial est, d'une part, constitué par les dettes accumulées de l'Agglomération et, d'autre part, par le déficit structurel considérable de cette institution.

La ferme volonté de l'Exécutif était et demeure d'améliorer la qualité des services rendus et d'assainir les finances. Cela impliquait malheureusement, mais nécessairement, une augmentation des recettes. Puisque les recettes provenant de l'impôt des personnes physiques sont plafonnées à 1 p.c. d'une masse qui stagne ou est en régression et que les centimes additionnels au précompte immobilier sont légalement limités à 105, le seul moyen de garantir l'équilibre financier était l'augmentation des taxes spécifiques et — j'ajoute — la rationalisation des services.

Bien sûr, peut-être eût-il été plus facile de doubler le montant de la taxe forfaitaire, s'élevant à 1 600 francs, réclamée à la population bruxelloise. Néanmoins, je vous pose la question de savoir s'il serait équitable d'imposer cette charge supplémentaire à un groupe d'utilisateurs potentiels qui finance déjà 80 p.c. du coût des services de l'Agglomération. Dans la situation existante, il y avait une disproportion manifeste entre les utilisateurs et les payeurs. A titre d'exemple, je signale que 80 p.c. des recettes de l'Agglomération provenaient de la population bruxelloise contre 20 p.c. seulement des autres utilisateurs.

Contrairement à ce que vous prétendez, Monsieur Michel, il ne s'agit pas d'un nouvel impôt régional. L'Exécutif s'est formellement engagé à limiter le produit de la taxe aux besoins nécessaires au fonctionnement et à l'amélioration des services de l'Agglomération. En outre, il s'est également engagé, lors du vote du Règlement, à organiser une table ronde, à laquelle les fédérations professionnelles sont invitées.

Elle se réunira dès que l'Agglomération sera à même de nous fournir une première évaluation de cette taxe. A cet égard, je signale, tant à M. Michel qu'à Mme de T'Serclaes, que la première réunion de cette table ronde est fixée au 6 décembre prochain.

Les contacts que j'ai eus avec ces organisations m'ont permis de constater, comme vous l'avez vous-mêmes souligné, que les entreprises bruxelloises sont disposées à contribuer de la façon la plus équitable possible à la couverture des charges de l'Agglomération. Toute suggestion, qui garantit un produit équivalent et qui répond aux besoins, sera examinée et soumise à l'Exécutif qui la transmettra ensuite au Conseil.

Je vous signale que j'ai déjà rencontré à plusieurs reprises — encore tout récemment et non pas à l'occasion de déjeuners comme vous semblez le croire, Monsieur Michel, mais au cours de séances de travail qui avaient lieu l'après-midi où, je dois le reconnaître, le café était très bon... — les représentants de la Chambre de commerce de Bruxelles ainsi que de l'Union des entreprises de Bruxelles.

Je garde avec eux des contacts suivis qui devraient aboutir à une solution globale tenant compte à la fois de l'équilibre du budget — je le répète et je serai intransigeant à cet égard — et d'une contribution équitable de tous les acteurs de la vie économique et sociale de notre Région.

Cette analyse est en cours actuellement et nous ne manquerons pas, dès que nous arriverons à un accord global, de le vous soumettre. Il appartiendra alors au Conseil de juger et éventuellement de modifier le Règlement dans le sens d'une plus grande équité. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Michel.

**M. Michel.** — Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre des précisions fort brèves qu'il a bien voulu apporter. Je note avec satisfaction qu'une ouverture existe pour la révision de cette taxe dans le sens d'une plus grande justice et d'une meilleure répartition entre tous les acteurs de la vie économique bruxelloise.

Je constate aussi avec plaisir, Monsieur le Ministre, que vous êtes favorable à une consultation approfondie du monde des entreprises, mais je regrette que cette consultation n'ait pas eu lieu avant l'instauration de la taxe.

Votre réponse m'a nettement moins satisfait pour les questions — peut-être de détail mais qui préoccupent les chefs d'entreprises — relatives à ce fabuleux questionnaire concocté par votre administration.

Je souhaite que les entreprises n'ajoutent pas d'iniquités à celles qui existent déjà en remplissant chacune, dans le brouillard où elles se trouvent, le questionnaire de façon différente.

Je suggère que l'Agglomération fasse les frais d'un deuxième envoi aux 20 000 firmes qui ont reçu ce premier questionnaire ou qu'elle sollicite la collaboration de la presse, bruxelloise en particulier, afin d'informer plus clairement les entreprises sur la portée de cette taxe.

Les petites et moyennes entreprises, qui ne sont pas fédérées comme celles que vous connaissez, ignorent complètement à ce jour quel est le contenu de la taxe, quels en sont les taux, ce que cela représente pour elles en termes de dépenses et, encore, quels sont les locaux qui doivent être mentionnés dans la déclaration.

Je connais énormément de firmes qui attendent des précisions avant de renvoyer le formulaire. Elles ne cherchent pas à échapper à leurs obligations, mais elles sont dans l'incapacité de les remplir. Il est essentiel que vos services de l'Agglomération diffusent le plus rapidement possible une information complète et précise sur ce que représente cette taxe et, pour soulager un peu le moral des entrepreneurs bruxellois, qu'ils annoncent également haut et fort, au lendemain des recours introduits hier, pour les derniers, au Conseil d'Etat, que la taxe sera revue dans le sens de l'équité et de la justice pour les années à venir. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

## ORDRES DU JOUR — MOTIES

*Dépôt — Indiening*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Cools, Simonet, Mme Lemesre et M. de Lobkowicz, est libellé comme suit:

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

ayant entendu l'interpellation de M. Michel à propos du questionnaire adressé ces jours-ci aux entreprises bruxelloises en vue de fixer de façon définitive l'assiette de la taxe de propreté et sécurité urbaines de l'Agglomération,

ayant entendu la réponse du Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures,

constate que la taxe de propreté et de sécurité urbaines, telle qu'elle a été récemment instaurée, entraîne pour nombre d'entreprises bruxelloises une contribution disproportionnée et souvent difficilement supportable,

engage vivement l'Exécutif à revoir sans délai le Règlement instaurant cette taxe, dans le sens d'une plus grande équité et d'une réelle justice fiscale.

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Cools, Simonet, mevrouw Lemesre et de heer de Lobkowicz, luidt als volgt:

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

gehoord de interpellatie van de heer Michel, betreffende «de vragenlijst die voor het ogenblik aan de Brusselse ondernemingen wordt gestuurd om op definitieve wijze de belastingbasis op de stadsreinheid en -veiligheid te bepalen»,

gehoord het antwoord van de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen,

stelt vast dat de belasting op de stadsreinheid en -veiligheid, zoals zij onlangs ingevoerd werd, voor een groot aantal Brusselse bedrijven een buitensporige en vaak bijna ondraaglijke inspanning betekent,

raad de Executieve dringend aan de verordening tot vestiging van die belasting in de zin van meer billijkheid en echte fiscale rechtvaardigheid te herzien.

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mmes de T'Serclaes, Jacobs, MM. De Berlangeer et Vandenbossche.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door de dames de T'Serclaes, Jacobs, de heren De Berlangeer en Vandenbossche.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu au cours de notre prochaine séance.

Over deze moties zal bij onze volgende vergadering worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

## QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

## QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES CONCLUSIONS A TIRER PAR L'EXECUTIF DES PROPOSITIONS DE RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION REGIONALE EMISES PAR LES COMMISSAIRES DE L'EXECUTIF»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE DOOR DE EXECUTIEVE TE NEMEN BESLUITEN OP DE HERSTRUCTURERINGSVOORSTELLEN OVER HET GEWESTELIJK BESTUUR, INGEDIEND DOOR DE COMMISSARISSEN VAN DE EXECUTIEVE»

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais d'abord exprimer un regret. En effet, j'avais demandé à développer une interpellation, mais elle a été transformée en question orale, ce qui ne nous permettra pas d'avoir sur une question aussi importante un débat aussi long que je l'aurais souhaité.

Monsieur le Ministre, vous êtes un parlementaire qui a acquis une vaste expérience. Vous êtes aussi un homme qui, si je puis m'exprimer ainsi, n'a jamais été un excité linguistique comme nous en connaissons, tant au nord qu'au sud du pays.

J'ajoute que vous êtes affable et courtois. Et au sein de l'Exécutif bruxellois, vous êtes chargé de deux responsabilités extrêmement importantes, d'une part, le budget, dont nous parlerons lors d'une prochaine séance, d'autre part, la fonction publique régionale. Et je vous avoue qu'à cet égard, un peu comme sœur Anne, j'ai l'impression de ne jamais rien voir venir...

Je rappelle que l'Exécutif a chargé des commissaires d'établir un rapport assez épais — deux volumes — sur cette question. Ce rapport a été fourni aux conseillers au mois de juillet, ce qui leur a permis de l'analyser et de l'étudier pendant les vacances. Au mois de septembre, nous avons l'eu l'occasion d'entendre les commissaires de l'Exécutif nous présenter ce rapport, et nous avons pu émettre nos remarques dans le cadre de la Commission des Finances, du Budget et de la Fonction publique de notre Conseil. A ce moment-là, nous avons interrogé les commissaires, pour savoir si l'Exécutif avait pris attitude sur les propositions émises dans les deux volumes. Il nous a été répondu par la négative, d'où mon intervention de ce jour. M. le Ministre peut-il m'indiquer si à ce jour, 13 novembre, l'Exécutif s'est prononcé? Je rappelle qu'il est en charge de ce dossier depuis plus de 15 mois. Dans l'affirmative, le Ministre peut-il m'indiquer les grandes options qui ont été retenues? Dans la négative, peut-il m'indiquer quand l'Exécutif arrêtera sa position sur la restructuration de l'administration régionale?

M. le Ministre peut-il également m'indiquer pourquoi la mission confiée aux commissaires de l'Exécutif ne comprenait pas l'élaboration d'un projet de cadre du personnel des différents services de l'Exécutif? Cela m'a assez surpris parce que lorsqu'on fait une restructuration dans une entreprise privée, même aussi grande que la Société Générale de Belgique, cela se fait en général en quelques mois. On détermine très rapide-

ment les grandes orientations qui sont prises en matière de personnel.

La coordination active du ministère de la Région bruxelloise et des différents para-régionaux est, avec raison, un point central de la réflexion des commissaires de l'Exécutif. Lors de l'examen de leur rapport en Commission de notre Conseil, beaucoup d'interrogations sur la manière d'y arriver sont venues à l'esprit, tant sur les bancs de la majorité que de l'opposition. Celle retenue par les commissaires ne semble pas nécessairement la plus efficace et semble aller à l'encontre de l'idée d'une administration forte et cohérente exerçant sa tutelle sur des para-régionaux aux tâches spécifiques. L'Exécutif a-t-il pris des décisions pour permettre cette coordination active et effective, tout en maintenant l'autonomie de gestion nécessaire entre l'Exécutif et ses services, d'une part, et les para-régionaux, d'autre part?

Dans sa déclaration d'investiture, l'Exécutif avait annoncé que des contrats de gestion seraient conclus avec les différents para-régionaux. Dans le projet d'ordonnance sur la STIB, il est prévu de conclure un contrat de gestion entre l'Exécutif et la STIB. M. le Ministre peut-il m'indiquer avec quels para-régionaux des contrats de gestion ont déjà été conclus?

En ce qui concerne la mission des Commissaires de l'Exécutif, M. le Ministre peut-il m'indiquer pourquoi ils n'ont pas été également chargés d'une réflexion à propos des services administratifs du bicommunautaire et de l'élaboration d'un organigramme fonctionnel? Je sais que le bicommunautaire relève du Collège réuni, mais ce sont les mêmes personnes avec une autre casquette.

Il aurait été intéressant de mener une réflexion globale sur l'organisation des services régionaux bruxellois.

Il est par ailleurs indispensable d'avoir un organigramme fonctionnel pour les services bruxellois.

La mobilité des agents des services publics est une nécessité, surtout dans une Région nouvelle comme la nôtre, qui hérite d'un ensemble d'agents venant des différentes administrations ex-nationales. Une telle mobilité nécessite une grille d'équivalence entre les différents statuts des fonctionnaires régionaux bruxellois. M. le Ministre peut-il m'indiquer si une telle grille a déjà été établie et si non pourquoi et quand elle le sera?

La fonction législative souffre d'une élaboration imparfaite des projets de textes légaux. C'est parfois vrai au niveau national, et c'est certainement vrai au niveau bruxellois.

Une idée avait été développée par le président de notre Assemblée au niveau des travaux en Commission: celle de doter notre Administration d'un service juridique puissant et bien organisé. La Commission des Communautés européennes est dotée d'un tel service, qui permet de préparer des textes législatifs qui sont tout à fait au point lorsqu'ils sont soumis à la Commission. Ne serait-il pas utile qu'au sein de notre administration régionale fonctionne également un service juridique, armé pour préparer les textes législatifs que l'Exécutif soumettra ensuite aux délibérations de notre Assemblée?

Notre administration, Monsieur le Ministre, est aujourd'hui inefficace dans un certain nombre de secteurs importants. On pourrait citer la délivrance des permis de bâtir et toute la problématique des services de l'urbanisme. Les délais sont souvent de plusieurs mois. En juin dernier, le Ministre Picqué a dû «cloîtrer» ses fonctionnaires et leur interdire de répondre au téléphone ou de donner quelque renseignement que ce soit aux particuliers qui s'adressaient à eux, afin qu'ils puissent traiter les dossiers. Depuis la levée d'écrou, les dossiers en souffrance se sont accumulés.

Nous pourrions longuement parler de l'expansion économique où se posent également un certain nombre de problèmes. Il n'existe pas vraiment un service qui joue le rôle de guichet unique pour guider les entreprises dans leurs démarches administratives.

On peut citer aussi la problématique du logement et l'accueil en ce qui concerne l'aide au logement au niveau de notre administration régionale.

Il faut le reconnaître, un certain nombre de problèmes de fond se posent. Par la mobilité, un certain nombre d'entre eux pourraient être résolus, parce que probablement, comme dans tous les services publics, à certains endroits des fonctionnaires sont en surnombre alors qu'il en manque à d'autres. Il faut donc organiser cette mobilité. Peut-être aussi faut-il recruter ou remplacer les fonctionnaires là où cela est nécessaire.

Un examen sérieux de ces problèmes doit être fait. Il ne faut pas simplement réfléchir à des organisations les meilleures possibles idéalement, mais sur le terrain, immédiatement, résoudre les problèmes pratiques.

Quant à la problématique de la localisation des services, j'ai lu dans la presse qu'elle évoluait. Je serais intéressé par des informations du Ministre en la matière. Oui ou non, a-t-on prévu une relocalisation de l'ensemble des services publics régionaux de telle manière que celle-ci soit efficiente?

**M. le Président.** — Monsieur Cools, c'est une mini-interpellation que vous développez et non une question.

**M. Cools.** — Je ne fais que lire le texte que j'ai déposé, Monsieur le Président. J'avais d'ailleurs demandé à pouvoir interpeller le Ministre.

Je poursuis ma lecture. Je parlais d'un examen sérieux des relations nécessaires entre l'administration et les huit cabinets de la Région. C'est un problème important. Cette coordination doit être réalisée notamment via le conseil de direction de l'Institution. M. le Ministre peut-il m'indiquer les mesures adoptées par l'Exécutif à cet effet?

Je ne voudrais pas allonger les débats. C'est pourquoi je compte déposer une demande d'interpellation, en espérant pouvoir la développer, sur la politisation des services publics régionaux, principalement le service de la propreté. Je me réserverai d'interpeller directement M. Hotyat plus précisément concerné que le Ministre de la Fonction publique régional à cet égard.

Voilà quelques-unes des préoccupations que j'aurais voulu développer plus longuement — mais le Président ne semble pas le souhaiter — et qui me semblent importantes pour l'avenir de notre Région. Monsieur le Ministre, je vous écouterai avec beaucoup d'intérêt à ce sujet.

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, comme M. Cools, j'essaierai de me tenir exclusivement à mon texte. *(Sourires.)*

Le rapport des commissaires est actuellement discuté par un groupe de travail intercabinets qui devrait permettre à l'Exécutif de se prononcer sur le contenu de ce rapport dans les semaines qui viennent. Ce groupe de travail examine également les observations formulées par les membres de votre Commission, par les organisations syndicales, le conseil de

direction du ministère et les fonctionnaires dirigeants des pararégionaux.

La mission des commissaires de l'Exécutif ne comprenait pas l'élaboration d'un projet de cadre du personnel du fait que ceci n'est possible qu'à partir d'une structure générale et de la détermination des compétences du ministère et des pararégionaux. Dès que l'Exécutif se sera prononcé à ce sujet, l'élaboration du cadre définitif sera entamée.

La coordination active du ministère et des pararégionaux est examinée très attentivement par le groupe de travail dans le souci d'une coordination optimale et d'une responsabilisation accrue des responsables des différents services et organismes.

L'introduction de contrats de gestion est envisagée dans plusieurs cas. Actuellement un projet de contrat de gestion est complètement terminé. Il s'agit de celui de la STIB qui sera soumis à cet organisme dès que ses statuts adaptés à la structuration de l'Etat seront d'application.

Je reconnais que l'administration est inadaptée aux fonctions qu'elle doit assumer. Après la réforme de l'Etat de 1988 et le transfert du personnel pendant l'année 1989, transferts qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins fonctionnels, l'élaboration d'un cadre définitif s'impose.

Depuis que j'ai reçu la compétence de la Fonction publique à partir du 1er janvier de cette année, l'Exécutif a fixé les cadres d'accueil complétés par les besoins les plus urgents. Ces cadres ont été soumis à la Commission de contrôle linguistique qui a rendu son avis il y a quinze jours. Les arrêtés seront signés dans les semaines qui viennent.

Intussen werd de administratie verzocht al de niet ingenomen bevorderingsposten vacant te verklaren en de lijst van de betrekkingen waarvoor aanwervingen moesten geschieden, op te stellen. Deze maatregelen zouden reeds een gevoelige verbetering teweegbrengen niet alleen in de toestand van een administratie waarvoor tijdens haar tienjarig bestaan nooit een functionele aanpassing werd uitgevoerd, maar ook in de contacten met de kabinetten van het Gewest, hoewel zulks eveneens afhangt van de personen.

De mobiliteit van het personeel wordt onderzocht op basis van een interne studie over de harmonisering van de statuten van de verschillende parastatale instellingen, die aan het volgende overlegcomité zal worden voorgelegd.

Ik ben het eens met de heer Cools dat de localisering van het departement van groot belang is. Op middellange termijn wordt overwogen al de diensten van het departement te hergroeperen in een enkel gebouw. In afwachting wordt gepoogd de diensten te hergroeperen op een minimaal aantal plaatsen. De verdeling van de administratieve gebouwen die aan de Staat toebehoren en bestemd zijn om te worden overgedragen aan de Gewesten, zal deze zeer belangrijke opdracht niet vergemakkelijken.

De heer Cools vraagt waarom de opdracht van de commissarissen niet werd uitgebreid tot de administratieve diensten van de bicommunautaire sector. Feitelijk kan ik als lid van de Brusselse Executieve daar niet op antwoorden aangezien dit tot de bevoegdheid behoort van het Gemeenschappelijke Gemeenschapscollege. Ik kan wel zeggen dat wij de opdracht niet hebben uitgebreid omdat het hier om een veel minder complex probleem gaat dat zonder hulp van buiten uit kan worden opgelost.

Een goed gestructureerde juridische dienst is van groot belang. Bij de definitieve structuur van de administratie zal met deze bedenking rekening moeten worden gehouden.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, la réforme de l'Etat a eu lieu en 1988 et nous en sommes toujours aux phases d'étude.

En ce qui concerne le service juridique je me réjouis de constater que vous partagez mon point de vue.

Nous devrions aussi, me semble-t-il, réfléchir au problème budgétaire. Peut-être faudrait-il une cellule d'accompagnement à la mise en route du budget par programmes, au niveau de l'administration régionale.

Il a été question du conseil de direction: j'ai été particulièrement frappé par une chose sur laquelle je n'ai pas eu d'information précise en Commission. Il semblerait qu'un certain nombre de vos fonctionnaires, par ailleurs excellents, aient été détachés notamment au sein de votre cabinet ministériel où ils sont chargés de certaines tâches. Bien entendu, ils n'exercent plus leurs fonctions à l'administration régionale. Les fonctionnaires généraux qui siégeaient au niveau du conseil de direction du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale et qui ont été détachés, ont-ils été remplacés dans l'exercice de leurs fonctions? Leurs compétences ont-elles été rattachées à d'autres fonctionnaires, de façon à ce que partout, au niveau du conseil de direction, des personnes supervisent les différents services de l'Exécutif? Cela me semble important, si l'on veut que le conseil de direction soit le lien entre l'Exécutif et les services de l'administration régionale.

Enfin, puisqu'une analyse du problème est prévue dans les semaines à venir, j'aimerais savoir quand l'administration régionale aura effectivement sa physionomie nouvelle et pourra alors être tout à fait performante, et quand sa restructuration sera totalement terminée.

Je sais combien il est difficile d'établir des prévisions mais je souhaiterais connaître votre horizon temporel: est-il de six mois ou d'un an, par exemple?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, en ce qui concerne la dernière question, il entre dans nos intentions de terminer l'ensemble de la restructuration de l'Administration par une décision de l'Exécutif avant la fin de l'année 1990.

En ce qui concerne l'autre question, je vais faire examiner la représentation au sein du conseil de direction et je vous donnerai une réponse par écrit, Monsieur Cools.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Chers Collègues, je tiens à faire remarquer que quel que soit l'intérêt des questions posées, si chacun devait prendre autant de temps que M. Cools pour sa question orale, nous serions retenus ici jusqu'à 22 heures.

## QUESTION ORALE DE M. GALAND A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'IMAGE DE BRUXELLES QUE L'EXECUTIF VEUT PROMOUVOIR A TRAVERS CERTAINES PUBLICATIONS»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER GALAND AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «HET IMAGO VAN BRUSSEL DAT DE EXECUTIEVE DOOR BEPAALDE PUBLIKATIES WIL NAAR BOVEN BRENGEN»

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

**M. Galand.** — Monsieur le Président, je partage le même triste sort que M. Cools: mon interpellation a été transformée

en question orale mais je tiens à signaler que j'ai récupéré un peu de sparadrap que le PSC n'avait pas utilisé dans *Le Soir*. *(Sourires.)*

Monsieur le Ministre-Président, vous avez signé la présentation d'une plaquette sur l'Espace Léopold s'intitulant «une journée dans la vie d'un député européen».

Cette plaquette développe une certaine vision de la journée de ce député dans le futur Espace Léopold et à Bruxelles. Ce député très bon chic bon genre a une assistante qui «depuis deux ans suivait pas à pas les progrès d'un important dossier». C'est en sa compagnie qu'il aimait se promener dans le parc. Cette plaquette est ressentie comme un scandale, une offense par la présidente de la Commission des femmes du Parlement européen, offense pour toutes les femmes qui font de la politique mais aussi pour tous ceux qui luttent pour l'égalité homme-femme dans nos sociétés.

La critique est dure. Publication sexiste et la plus élitiste jamais trouvée au Parlement européen.

Est-ce l'absence de femme au sein de votre Exécutif qui provoque une présentation si stéréotypée et dépassée des tâches masculines et féminines?

Cette plaquette présente aussi l'environnement du futur Espace Léopold: «côté cour» la ville et «côté jardin» le Parlement ainsi que «les larges voies comme la rue Belliard qui dégagent rapidement la circulation vers le réseau autoroutier».

Enfin, sans remonter à l'empire carolingien, la plaquette présente dans un style club med, prospectus historico-touristique, l'histoire de la conscience européenne à Bruxelles, illustré par le Roi bâtisseur «fier de contempler la perspective qui relie son palais au cœur de l'Europe». Quatre magnifiques monuments bien choisis complètent cette illustration. Mais où sont les petites places de la vie quotidienne à Bruxelles, là où se vivent et se vivront ou non les rencontres humaines?

D'autres publications comme *Brussels Today* qui a le soutien de la Région distillent aussi des vues dualisantes de la société.

J'en arrive là à l'aspect principal de ma question: quelle image de Bruxelles, l'Exécutif veut-il promouvoir à travers de telles publications?

L'image de Bruxelles telle qu'elle est livrée dans ces revues a-t-elle fait l'objet d'une réflexion:

— uniquement de l'agence en communication contactée;

— du cabinet du Ministre-Président Picqué;

— de l'Exécutif de notre Région?

Si une telle réflexion a été menée, quelle est l'image de Bruxelles retenue? Cette image tient-elle compte de l'histoire des Bruxellois et de leur vécu quotidien? Si l'Exécutif n'a pas participé à une telle réflexion, cautionne-t-il l'image «très sélect» rendue dans ces deux publications?

Le cabinet du Ministre-Président ou l'Exécutif intervient-il financièrement dans la réalisation de ces publications?

Enfin, quel type de communication l'Exécutif veut-il encourager entre des Bruxellois qui sont bien sûr européens et les Européens de Bruxelles pour éviter la dualisation sociale?

Je pense que cela valait bien un débat. Mais sans anticiper sur vos réponses, Monsieur le Ministre-Président, pour l'Europe de l'égalité et des citoyens, de la justice et de la tendresse humaine que nous défendons, du papier glacé, non merci! Du snobisme, non merci! Et du sexisme, plus jamais! *(Applaudissements.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, la plaquette à laquelle l'honorable membre fait allusion est en fait éditée avec l'accord de l'Exécutif qui n'est pas intervenu financièrement dans cette publication, le coût de celle-ci étant à charge exclusivement des sponsors privés.

Franchement croire que cette brochure fait état d'une quelconque discrimination sexiste entre l'homme et la femme me paraît invraisemblable. Je veux bien en débattre si vous le souhaitez, mais cela me donne mal à la tête.

Je ne vois dans cette brochure rien d'aussi grave que ce que vous venez de dire, Monsieur Galand, à savoir qu'il s'agit d'une brochure qui incarne une caricature sexiste.

C'est une analyse que je ne partage absolument pas et j'invite d'ailleurs ceux qui ne l'ont pas encore fait à lire cette brochure. *(Protestations sur les bancs Ecolo.)*

**Mme Nagy.** — Nous avons cette brochure ici, nous pouvons vous la montrer.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Montrez-là alors! Lisez cette brochure pour vérifier s'il s'y trouve le moindre écho de sexisme.

En ce qui concerne *Brussels Today*, j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises à des questions écrites de certains collègues sur le même sujet.

*Brussels Today* existait bien avant l'installation de la Région de Bruxelles-Capitale, avec le soutien de la Province du Brabant.

La Région a pris le relais en achetant dix pages rédactionnelles qui lui sont réservées dans les éditions et les cinq cabinets ministériels se sont partagé les frais relatifs à la rédaction. Ce type de revue est destinée à assurer la promotion de Bruxelles auprès des visiteurs étrangers. Dans toutes les villes d'Europe et de nombreuses villes dans le monde, des brochures sont à la disposition des visiteurs dans les hôtels et dans un certain nombre de lieux de rencontres, de conférences, etc. C'est dans cette perspective que *Brussels Today* s'inscrit, je crois.

Une convention a été conclue avec l'éditeur de cette brochure, convention qui expire à la fin de cette année. L'Exécutif se penchera sur le renouvellement éventuel de cette convention dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne la brochure dite sexiste, je dirai que son objet consistait surtout à détailler les projets immobiliers du quartier Léopold tant il apparaissait que les parlementaires européens et l'ensemble des personnes qui gravitent autour du Parlement européen voulaient en être au courant.

Certes, nous n'avons pas la même sensibilité en la matière. Je me bats quant à moi pour que des sessions du Parlement européen puissent se tenir à Bruxelles. Je n'en ai jamais fait mystère. Il s'imposait donc, pour répondre à une demande précise de nombre de fonctionnaires et de parlementaires européens, de leur fournir une documentation, une information sur les projets immobiliers dans ce quartier.

En effet, dans ce qui nous oppose à Strasbourg, il faut le plus possible mettre en avant le fait que nous avons quelque temps d'avance sur Strasbourg étant donné que nous avons

entamé des travaux pour héberger et accueillir et le Parlement européen et les services annexes. On ne peut faire le procès à l'Exécutif de promouvoir l'image de Bruxelles et les équipements qui serviront, demain, à y accueillir l'Europe. La Région flamande le fait aussi et la Région wallonne également.

Quant à la question de savoir si, pour ce qui concerne les actions menées pour la promotion de Bruxelles avec l'appui de l'Exécutif ou directement par ce dernier, il y a lieu de donner une image de la Région bruxelloise, de ce qu'elle est, je vous renvoie à une brochure dont je tiens des exemplaires à votre disposition et qui livre des informations aux parlementaires et aux fonctionnaires européens sur les services dans les communes. Cette brochure éditée en plusieurs langues décrit chaque commune, chaque quartier et indique bien la volonté de l'Exécutif de présenter l'ensemble des municipalités de la Région et d'en donner les caractéristiques. Cela répondra à ce que vous souhaitez, à savoir présenter la Région bruxelloise dans sa réalité sociale et culturelle du quotidien.

J'en viens à la question de la dualisation, qui se révèle très large. J'ai le sentiment que l'ensemble de l'Exécutif a bien intégré ce risque de la dualisation, qui n'est pas uniquement provoquée, vous le savez fort bien, par le phénomène européen. Toutes les grandes villes vivent un phénomène de dualisme dangereux et c'est à travers les politiques d'urbanisme, sociales et du logement, les politiques menées par l'Exécutif, selon le bon principe de la transversalité, que l'on conteste, qui fait sourire, mais que je trouve très cohérente comme approche, que nous pouvons lutter contre ce dualisme.

Il ressort de votre question orale et de ma réponse une différence évidente de sensibilité. D'une part, il y a ceux qui, comme moi, tout en avançant qu'il faut maîtriser le développement international européen de Bruxelles, souhaitent faire une profession de foi pour que cette ville, pour que cette Région puisse accueillir l'Europe et confirmer son rôle de capitale internationale, européenne. D'autre part, il y a ceux qui contestent cette vocation, qui n'en voient pas l'utilité et qui, dès lors, émettent des critiques à l'égard des efforts de promotion fournis par la Région bruxelloise et par son Exécutif.

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand.

**M. Galand.** — Monsieur le Président, je souhaiterais savoir si la revue en question continue à être diffusée, et corriger quelques points.

Mon intention n'était pas d'attaquer l'Exécutif mais d'avoir un débat sur l'image que l'on essaye de promouvoir d'une ville non duale.

J'ajoute que la transversalité n'est pas du tout une notion dont on se moque; c'est une notion que l'on défend également mais dont, simplement, on critique parfois l'application.

Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur la diffusion de la brochure sur le quartier Léopold. Se poursuit-elle?

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — La brochure, dont le tirage est limité, a été éditée par des sponsors privés, et, comme vous avez pu le constater, j'en ai fait la préface. Ce document a été transmis à tous les parlementaires européens ainsi qu'à un certain nombre de fonctionnaires européens.

A ce jour, je n'ai pas entendu de critiques sur son contenu.

Toutefois, une dame a fait le procès, que vous avez relayé, et l'on nous a signalé ce qui a certainement été amplifié dans la remarque qui nous a été adressée — des fautes qui se seraient glissées dans l'exemplaire allemand de cette brochure.

Je tiens à signaler que ce n'est pas l'Exécutif qui a rédigé et édité cette brochure mais que j'y ai apporté un appui en donnant un certain nombre d'informations. Elle a été éditée par des sponsors privés impliqués dans les aménagements du quartier Léopold. Le tirage étant limité, je crois qu'actuellement tout a été distribué.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA DEFINITION DE REVENUS MOYENS»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BEPALING VAN HET GEMIDDELD INKOMEN»

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, le 28 juin, ici même, en réponse à une question orale que je vous avais posée sur la notion de revenus moyens dans la politique du logement annoncée par la SDRB, vous n'avez pu me répondre que de façon assez évasive, en précisant que vous aviez confié à la SDRB la mission de mener une étude sur cette notion de population à revenus moyens et que vous pensez en recevoir les résultats assez rapidement.

Quatre mois ont passé et je suppose donc que la SDRB vous a déjà communiqué les résultats de son «étude». Je vous ai d'ailleurs entendu ce mardi 23 octobre sur Télé-Bruxelles, dans le cadre d'un dossier sur le logement, employer à plusieurs reprises les termes de revenus moyens et de logements moyens, comme étant un des axes de votre politique; j'imagine que vous ne parleriez pas ainsi si vous n'aviez une idée précise du public auquel une telle politique s'adresse.

Pourriez-vous donc nous faire connaître avec précision ce que la SDRB et l'Exécutif entendent par «revenus moyens», en termes de revenus net imposables?

Quelle proportion de la population dispose de tels revenus?

Quel plafond de revenus a été fixé pour l'obtention de subsides «à fonds perdus» dans le cadre des opérations annoncées par la SDRB?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, il est exact que le Conseil d'administration de la SDRB a examiné récemment les conditions qui seraient imposées aux particuliers candidats à l'achat d'un logement construit dans le cadre des activités du plan triennal de la SDRB.

La SDRB avait décidé de fixer les conditions, à titre de test, pour son opération de la rue des Tanneurs, ces conditions pouvant être modifiées en fonction de cette première expérience.

En matière de revenus — je tiens, pour éviter des critiques, à dire d'emblée que ce chiffre ne me semble pas adapté — l'approche serait basée sur le revenu brut imposable dont le

plafond est fixé à 1,5 million, plafond que je considère, pour ma part, trop élevé.

Dans les propositions de la SDRB, ce plafond serait susceptible d'être relevé de 140 000 francs pour la première personne à charge, et de 70 000 francs par autre personne à charge, au sens fiscal du terme.

En matière d'occupation, il faudrait que l'acquéreur élise son domicile pendant dix ans au minimum, dans le logement qui serait acquis.

En matière de revente et dans le but d'éviter la spéculation cette possibilité serait découragée pendant dix ans après la date d'acquisition, en créant un droit d'achat préférentiel au profit de la SDRB, à prix convenu dès le départ.

Enfin, l'acquéreur ne pourrait pas être propriétaire d'un autre bien situé en Belgique, sauf si le revenu cadastral est situé sous le plafond de 30 000 francs.

Les propositions que la SDRB nous a adressées font l'objet actuellement d'un examen par mes services car il me semble que le montant de 1,5 million imposable est un plafond trop élevé.

Enfin je vous signale que la technique de subsidiation des opérations SDRB est de se refuser à fixer préalablement à l'achèvement de l'opération la partie éventuelle du subside qui ne serait pas récupérée. C'est au cas par cas, en fonction des coûts de la réalisation, de la conjoncture du moment, de la situation sociale, que cet examen s'opérera afin d'aboutir à des paramètres objectifs et adaptés.

A la question de savoir quelle sera l'évolution, je puis répondre qu'elle se fera certainement vers la définition d'un plafond inférieur à celui que propose la SDRB et cela en compilant actuellement les différentes sources statistiques relatives aux revenus fiscaux des habitants de Bruxelles.

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, le Ministre-Président n'a pas répondu à ma deuxième question à savoir quelle est la proportion de la population qui dispose de tels revenus. Je pourrais approximativement lui dire qu'elle est de l'ordre de 4 à 5 p.c. en prenant pour base les revenus déclarés. J'entends bien que l'on peut ajouter quelques pour cent si l'on tient compte des revenus qui ne sont pas déclarés à l'impôt mais il faut également tenir compte des 14 p.c. d'exempts. L'un compensant peut-être l'autre, *grosso modo* il s'agit de 5 p.c. de la population.

Etant donné ces chiffres, continuez-vous à parler de revenus moyens?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Non, je vous ai déjà répondu tout à l'heure que le plafond de 1,5 million, fixé par la SDRB, ne me semble pas du tout correspondre à un profit de revenus moyens mais déjà à des revenus supérieurs. C'est pourquoi nous essayons de discuter avec la SDRB en lui faisant comprendre, statistiques à l'appui, que ce montant est bien trop élevé.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'APPLICATION DU MORATOIRE SUR LES VENTES DES BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE TOEPASSING VAN HET MORATORIUM OP DE VERKOOP VAN DE GEMEENTELIJKE ONROERENDE GOEDEREN»

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, votre circulaire du 5 octobre 1989, confirmée par celle du 4 octobre 1990, instaure un moratoire sur la vente des biens immobiliers communaux. La circulaire du 18 avril 1990 donnait quant à elle des instructions précises aux communes visant la réalisation d'un inventaire des biens leur appartenant, ainsi que d'un inventaire reprenant uniquement les biens vis-à-vis desquels existe une décision ou un simple souhait d'aliénation.

En réponse à une question écrite que je vous avais posée à ce sujet, vous m'apprenez qu'en date du 15 octobre 10 communes n'avaient pas ou incomplètement répondu à la circulaire du 18 avril (alors que les délais étaient fixés au 30 mai) et que vous aviez envoyé des rappels. Ces rappels ont-ils porté leurs fruits, disposez-vous aujourd'hui des nouveaux inventaires?

Mais c'est surtout la seconde partie de votre réponse à la question écrite qui me rend perplexe: vous y affirmez en effet que vous n'étiez toujours pas en possession du dossier d'une vente que je vous avais citée à titre exemplatif (un terrain d'un hectare 59 ares dont la vente a été décidée le 28 juin par le conseil communal d'Anderlecht, soit 4 mois avant votre réponse). Etant donné le délai légal de transmission des décisions par la commune à la tutelle — 15 jours — et celui dont celle-ci dispose pour, le cas échéant, suspendre une décision communale — 40 jours — je m'interroge sur l'efficacité du moratoire que vous avez décidé.

Il semblerait, en effet, que certaines communes ne respectent pas la circulaire qui spécifie pourtant clairement qu'elles doivent introduire, par lettre, une demande préalable pour tout projet d'aliénation. Comme de plus il semble que le traitement des dossiers prennent un certain temps, le moratoire n'est-il pas contourné par des communes peu soucieuses de s'intégrer dans la logique régionale, mettant ainsi à mal la crédibilité de la région dans son rôle de tutelle?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, la plupart des communes ont introduit auprès de la Région les inventaires en question. Quelques communes n'ont cependant pas encore rentré les documents relatifs à leur patrimoine et à celui de leur CPAS.

C'est pourquoi, depuis quelques semaines, nous refusons de considérer favorablement les demandes de dérogation au moratoire, qui émanent de ces communes. Je crois que cette politique devrait porter ses fruits à brève échéance, certaines communes se rendant bien compte qu'il convient tout d'abord de faire état de leur patrimoine avant de demander des dérogations.

Le but n'est pas de figer toute mutation foncière, mais de faire en sorte qu'une politique foncière coordonnée puisse participer à la lutte contre la spéculation et favoriser la politique de l'habitat. Il s'agit donc plutôt de gérer les flux fonciers et de garder la maîtrise de ce volant, régulateur à mes yeux, qu'est le patrimoine foncier public.

Quant au problème précis soulevé dans la question, vous devez savoir que le délai pour une éventuelle suspension, n'est pas encore écoulé. Nous examinons cette situation. Les communes qui n'ont pas encore rentré leur inventaire sont Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest et Uccle.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. DEBRY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE PROJET D'ELARGISSEMENT DU BOULEVARD INDUSTRIEL A ANDERLECHT»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE EN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «HET PROJECT TOT VERBREDING VAN DE INDUSTRIELAAN TE ANDERLECHT»

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

**M. Debry.** — Monsieur le Président, j'avais initialement posé cette question à M. Thys mais je suis heureux de constater que M. Picqué pourrait également me répondre.

En effet, lors d'une séance de commission où M. Picqué avait présenté l'étude sur les abords de la gare du Midi, j'avais eu l'occasion de poser une question sur ce boulevard Industriel et, la main sur le cœur, tant M. Picqué que son chef de cabinet m'avaient juré que le projet d'élargissement du boulevard Industriel était un projet ancien et qu'il n'était pas à l'ordre du jour.

Je suis d'autant plus étonné lorsqu'il me revient que la Région bruxelloise aurait demandé à la commune d'Anderlecht d'étudier le projet d'élargissement du boulevard Industriel et d'en réaliser les plans.

MM. les Ministres pourraient-ils m'expliquer cette contradiction entre, d'une part, les déclarations de M. Picqué en commission et, d'autre part, celles de l'Exécutif qui dans le cadre de sa déclaration générale souhaite limiter la pénétration des automobiles dans la Région, notamment en n'augmentant plus les gabarits des voies de pénétration existantes?

**M. le Président.** — La parole est à M. Thys, Ministre.

**M. Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, en réponse à sa question relative au boulevard Industriel, j'ai l'honneur de fournir à l'honorable membre les précisions suivantes.

En janvier 1984, le Ministère des Travaux publics national établissait le plan directeur du carrefour entre le boulevard de l'Humanité et la sortie du Ring. Ce plan comprenait une proposition d'aménagement du boulevard Industriel.

Le 24 septembre dernier, la commune d'Anderlecht me faisait savoir qu'elle élaborait des plans relatifs à l'élargissement du boulevard Industriel pour les raisons suivantes:

«1. L'étude d'impact TGV semble proposer la mise en circulation locale de la rue Mérode et de l'avenue Fonsny.

2. L'étude du canal confiée à ERU recherche une meilleure liaison entre le boulevard Industriel et la zone du canal à rénover par la SDRB.»

La commune précisait encore qu'«afin d'empêcher la dispersion du trafic venant du boulevard Industriel aux abords de l'hôtel communal, la commune insiste pour que cet établissement puisse se faire et confirme que le trafic dans la rue de France doit rester ouvert dans le sens entrée de la ville et celui de la rue Bara en sens unique sortie ville».

J'ai transmis ce courrier à mon administration pour sa bonne information.

Dans le cadre des études en cours et de relations régulières avec les administrations communales, il est tout à fait normal que mon administration examine les conséquences et la portée des diverses propositions qui lui sont soumises. Cela nécessite souvent l'élaboration de plans fiables permettant de prendre position en connaissance de cause.

Cela étant, je précise:

Que je n'ai jamais demandé l'établissement de ces plans;

Que je considère que le plan régional des déplacements, à savoir IRIS, doit me fournir des éléments de réponse à cette question;

Qu'aucun crédit n'est affecté à l'élargissement du boulevard Industriel dans la programmation pluriannuelle arrêtée par l'Exécutif et qui sera soumise au conseil lors de la discussion prochaine du budget.

**M. le Président.** — La parole est à M. Debry.

**M. Debry.** — Je prends acte de cette réponse, Monsieur le Président, et je serai attentif à avoir confirmation des déclarations du Ministre dans le futur budget.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. DROUART A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «L'ORGANISATION D'UNE SESSION DE FORMATION EN URBANISME PAR LA FONDATION ROI BAUDOUIN»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DROUART AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «VORMINGS- EN VERVOLMAKINGSCURSUSSEN IN STEDEBOUW GEORGANISEERD DOOR DE KONING BOUDEWIJN-STICHTING»

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

**M. Drouart.** — Monsieur le Président, je regrette d'être amené à poser cette question en séance publique. En fait, il

s'agit d'une question écrite que j'ai posée le 17 août 1990 et à laquelle, à ce jour, je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Il en allait d'ailleurs de même de trois autres questions, mais elles ont été inscrites à l'ordre du jour d'une séance publique et, entre-temps, j'ai obtenu une réponse, comme si l'échéance de la séance conduisait certains cabinets à travailler plus rapidement à y repondre.

Ma question proprement dite porte donc sur l'organisation d'une session de formation en urbanisme pour la Fondation Roi Baudouin.

Dans le rapport annuel 1989 de la Fondation Roi Baudouin, on peut lire que cette fondation a organisé en collaboration avec l'Exécutif une session de formation et de perfectionnement en urbanisme. Celle-ci a débuté dans le courant du premier semestre 1990.

M. le Ministre-Président pourrait-il répondre aux questions suivantes:

— A qui s'adresse cette session de formation?

— Qui y a participé: nombre de personnes et qualification?

— En quoi consiste la formation?

— Quelle est la participation financière éventuelle de la Région?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — La formation en question a fait l'objet d'une convention liant l'ULB, et plus spécifiquement son Institut d'urbanisme, à la Région de Bruxelles-Capitale. Cette formation confiée à l'Institut d'urbanisme s'est tenue dans le courant du premier semestre de l'année. Elle était ouverte aux fonctionnaires régionaux. Une vingtaine de personnes y ont assisté. Elle était articulée autour de cinq séminaires abordant les thèmes suivants: les déplacements, l'informatique graphique, la restauration des monuments historiques, la rénovation urbaine et les grandes fonctions urbaines. Le programme complet était de 225 heures. Un montant de 2,5 millions a été affecté à cette opération par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la convention du 13 avril 1989.

Cette formation est donc différente de celle faisant l'objet de la convention passée le 6 février 1987 entre la Fondation Roi Baudouin et la Région de Bruxelles-Capitale représentée par le Secrétaire d'Etat de l'époque, qui était, elle, destinée aux fonctionnaires des pouvoirs locaux. Les participants ont été au nombre de soixante-neuf, leurs qualifications étaient les suivantes: dessinateur principal, inspecteur, chef de bureau, conducteur de travaux. La formation consistait en cours théoriques consacrés histoire de la ville, la législation, les études appliquées, les établissements de plans de circulation, l'étude de rénovation des espaces publics et en conférences. La participation financière de la Région s'est élevée à un montant de 3,9 millions imputé à l'article 33 du budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE MME GUILLAUME-VANDERROOST A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT «LA FORMATION DE BASE DESTINEE AUX FONCTIONNAIRES DES COMMUNES DE LA REGION BRUXELLOISE»

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GUILLAUME-VANDERROOST AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE «DE BASISVORMING VOOR DE GEMEENTEBEAMBTEN VAN HET BRUSSELSE GEWEST»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Guillaume pour poser sa question.

**Mme Guillaume-Vanderroost.** — Monsieur le Président, le Ministre-Président pourrait-il me renseigner quant à la mise en place d'une formation de base destinée aux fonctionnaires des communes de la Région bruxelloise qui est une heureuse initiative.

Pourrait-on connaître les communes qui participent à cette première expérimentation?

Quels sont les services communaux représentés dans cette formation, vu que l'inscription à ces cours était négociée en toute liberté?

Quels sont les cours donnés en français, et en néerlandais?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, l'ensemble des communes de la Région de Bruxelles-Capitale participent à cette expérimentation, à l'exception de trois d'entre elles: Bruxelles, Etterbeek et Berchem-Ste-Agathe.

L'initiative de cette formation a été prise après concertation avec les secrétaires communaux de l'ensemble des communes. Ces dernières sont libres de s'engager ou non à l'égard de ce qu'il faut considérer actuellement comme étant un service rendu par la Région.

Les services représentés dans chacune des communes sont extrêmement variés. Ils concernent tant les propriétés communales que les affaires sociales, en passant par le secrétariat communal, les crèches, la culture ou l'urbanisme.

Afin de ne pas donner la lecture fastidieuse, devant cette Assemblée, d'une énumération de services, je propose de vous remettre directement la liste complète, établie par commune, des grades, des agents et des services concernés.

En ce qui concerne la répartition des cours donnés en français et en néerlandais, j'ai déjà, à d'autres occasions, indiqué que des considérations tout à fait pratiques nous ont amenés à confier différentes parties du programme à l'ULB, à la VUB, aux facultés universitaires St-Louis, à Horta et à la Cambre.

De cette organisation il résulte que deux modules comportent des cours en néerlandais: le module «statistiques et informatique», entièrement donné en néerlandais et le module «finances publiques», partiellement donné en néerlandais, le tout cumulant approximativement une proportion de 30 p.c. en néerlandais, d'une part, et de 70 p.c. en français, d'autre part.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES DECLARATIONS DU MINISTRE SUR LE PROJET D'UNE TELEVISION NEERLANDOPHONE A BRUXELLES»**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VERKLARINGEN VAN DE MINISTER OVER HET PROJECT VAN EEN NEDERLANDSTALIG TELEVISIENET TE BRUSSEL»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Huytebroeck.** — Monsieur le Président, la création d'une éventuelle télévision régionale bruxelloise néerlandophone fait son chemin depuis un an. Des déclarations de M. Chabert — article du *Morgen* en juin 1990 — parlent même d'une télévision bruxelloise néerlandophone aux allures européennes.

Le budget 1990 de notre Région comporte également, à son titre I, section 43, une somme de 20 millions réservée à la promotion de l'information audiovisuelle pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, l'Exécutif de notre Région a arrêté, en date du 19 avril 1990, une subvention au bénéfice de l'asbl Télé-Bruxelles, d'un montant de 15 millions et confirme qu'il adoptera une attitude similaire vis-à-vis de la future «Tele-Brussel». Les 5 millions restants sont donc réservés à une étude de faisabilité d'une télévision néerlandophone bruxelloise.

M. Chabert pourrait-il m'éclairer sur différents points:

Cette étude prévue a-t-elle déjà été réalisée et pourrons-nous en connaître les résultats et conclusions?

Des contacts ont-ils déjà été établis avec Télé-Bruxelles, la Communauté française et la Commission communautaire française en vue d'une éventuelle collaboration, tant dans le domaine de la publicité que de l'information, entre Télé-Bruxelles et la future «Tele-Brussel»?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, le Collège et le Conseil de la Commission de la Communauté flamande ont effectivement la volonté de créer une télévision régionale pour la communauté néerlandophone de Bruxelles.

Ce problème très complexe demande beaucoup d'études préparatoires, qui sont actuellement en cours.

Je peux vous assurer qu'il n'entre nullement dans nos intentions de concurrencer Télé-Bruxelles. La possibilité d'une collaboration plus large avec, entre autres, Télé-Bruxelles est envisageable, voire souhaitable. Des contacts informels sont en cours à ce sujet.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Huytebroeck.** — Monsieur le Président, je voulais simplement demander à M. le Ministre si l'idée lancée dans *De Morgen* d'une télévision plus européenne que néerlandophone bruxelloise était maintenue ou était toujours en discussion.

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il est clair que l'Europe est très présente à Bruxelles et que nous allons également nous adresser aux Communautés européennes, mais, je le répète, de préférence en collaboration avec Télé-Bruxelles.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE BERLANGEER AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE AANWERVING VAN CONTROLEURS BIJ DE DIENST HUURVOERTUIGEN (TAXIS)»**

**QUESTION ORALE DE M. DE BERLANGEER A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS AU SERVICE VOITURES DE LOCATION (TAXIS)»**

**De Voorzitter.** — De heer De Berlangeer heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer De Berlangeer.** — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, enkele maanden geleden stelde ik in verband met de aanwerving van controleurs bij de dienst huurvoertuigen (taxis), een mondelinge vraag nl. «hoeveel Nederlandstaligen zitting zouden hebben in de jury». Hoewel de Minister mij toen een geruststellend antwoord gaf, blijkt nu dat er geen enkel Nederlandstalig jurylid aanwezig was. Daarenboven werd aan de Nederlandstalige kandidaten gevraagd: *s'ils voulaient un interprête.* Kandidaten die voor een jury moeten verschijnen durven gewoon niet reageren op deze vraag omdat de betrekking waarvoor zij solliciteren er dikwijls van afhangt.

Daarbij komt dat naar verluidt een persoon die niet benoemd was, zitting had in de jury en aan de hand van de uitslag in aanmerking kwam voor een voorlopige benoeming.

Bij de installatie van de Raad hebben wij de hoop uitgesproken dat Vlamingen en Franstaligen deze stad in wederzijds respect zouden besturen. Maar bovengenoemde feiten bevorderen dit niet.

**De Voorzitter.** — De heer Désir, Minister, heeft het woord.

**De heer Désir,** Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, aangezien de heer De Berlangeer ook lid was van de Agglomeratieraad voor de oprichting van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad weet hij zeer goed dat de personeelsbezetting op de dienst voor controle der taxi's tot een minimum was herleid.

J'ai proposé à l'Exécutif de renforcer le service de contrôle en y affectant un certain nombre de contrôleurs adjoints supplémentaires. Cette augmentation a été acceptée par l'Exécutif et les affectations ont eu lieu au début du mois de septembre. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet hier, lors d'une question posée au sujet des taxis.

J'utilise à dessein le mot affectation, car il n'a été question à aucun moment de constituer un quelconque jury pour faire passer des examens de recrutement ou de promotion à d'éventuels candidats. Ce serait d'ailleurs impossible à réaliser dans l'état actuel des choses parce que les programmes d'examen pour accéder au grade de contrôleur adjoint du service des taxis n'ont pas encore été traduits en textes réglementaires.

*In het kader van een oproep tot het agglomeratiepersoneel* om zich kandidaat te stellen, werden de kandidaten voor hun aanstelling onthaald in de taal van hun keuze door de directeur van de dienst en mijn kabinetschef. Tijdens het informele gesprek werden ze ingelicht over de taken verbonden aan de functie en kon hun motivatie worden beoordeeld.

Toutes les personnes qui avaient posé leur candidature et qui se sont présentées ont été retenues et exercent maintenant les fonctions de contrôleur adjoint au sein du service.

Aucun candidat n'a été éliminé; tous ceux qui se sont présentés sont en fonction. Contrairement à ce que prétend l'honorable membre, aucun traitement discriminatoire n'a été appliqué à l'un ou l'autre des candidats en présence.

Cela deviendrait courtelinesque de recommencer une sorte d'épreuve de confirmation professionnelle. Ce n'est pas un examen, le jury n'a pas été constitué. Les candidatures ont simplement été examinées dans un cadre tout à fait administratif. Tous les candidats sont en place, sans exception. Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter. Cela reviendrait à recommencer à zéro quelque chose qui fonctionne déjà très bien.

**De Voorzitter.** — De heer De Berlangeer heeft het woord.

**De heer De Berlangeer.** — Mijnheer de Voorzitter, de Minister heeft niet geantwoord hoe het komt dat een van de ondervragers — aangezien hij zegt dat het geen jury was — niet benoemd was en bovendien als eerste, aan de hand van de uitslag van het interview, werd benoemd.

Hebben de «ondervragers» na het interview gedelibereerd over wie in aanmerking kwam voor een voorlopige benoeming?

Is het waar dat bepaalde Vlamingen, toen zij de samenstelling van de «jury» kenden, hun kandidatuur hebben ingetrokken?

**M. le Président.** — La parole est à M. Désir, Ministre.

**M. Désir,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Evidemment, il s'agit là d'un élément nouveau, que vous n'avez pas évoqué jusqu'à présent dans votre question. Si vous pouvez m'en apporter la preuve, il est évident que c'est là un élément supplémentaire.

Je répète pour la troisième fois, et je voudrais qu'on en termine avec ce qui n'est pas un incident, qu'il ne s'agit pas d'un jury, mais de personnes faisant partie des cadres administratifs de l'ancienne Agglomération. Et contrairement à ce que vous dites, une de ces personnes qui a le grade de rédacteur est déjà chargée du contrôle des taxis. Il est évident que les dossiers des candidats qui se sont présentés volontairement à l'accession à ce grade de contrôleur adjoint ont été examinés de manière purement administrative. Il ne s'agissait donc pas de réunir une Commission ou de confronter éventuellement des appréciations de jury. Tous les candidats, sans exception, ont accédé à ce grade de contrôleur adjoint.

Je ne puis rien ajouter aujourd'hui. Je n'ai pas la preuve qu'une erreur quelconque ait été commise.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

## QUESTION ORALE DE MME NAGY A M. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA DEMOLITION DE DEUX MAISONS DU XVII^e SIECLE SITUEES DANS LE PENTAGONE»

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE VERNIELING VAN TWEE HUIZEN UIT DE XVII^e EEUW, DIE IN DE VIJFHOEK ZIJN GELEGEN»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

**Mme Nagy.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, une demande de permis de bâtir a été introduite pour un projet immobilier sur l'îlot compris entre la rue d'Assaut, la rue d'Arenberg et la rue aux Herbes potagères.

La construction du parking prévu par le projet implique la démolition de deux maisons datant du XVII^e, peut-être même du XVI^e siècle, et qui ont conservé de nombreux éléments d'origine méritant assurément d'être restaurés.

La Commission des Monuments et Sites a donné un avis favorable, le 19 septembre 1990, au classement de ces maisons dont, par ailleurs, le porche d'entrée est déjà classé.

Cet avis favorable n'a pas été, à ma connaissance, suivi d'effets. Il me paraît cependant inconcevable qu'on puisse aujourd'hui imaginer de démolir des immeubles aussi caractéristiques et dont il ne reste plus beaucoup d'exemples dans le Pentagone.

L'honorable Ministre partage-t-il cette opinion? Une procédure de classement a-t-elle été ouverte à la suite de l'avis favorable de la Commission? Si non, pour quelles raisons? La décision a-t-elle été notifiée au Ministre? Si oui, peut-on espérer que les maisons seront sauvées?

Le Ministre peut-il me confirmer son opposition aux projets qui, comme celui-ci, visent à démolir des immeubles d'une telle valeur?

**M. le Président.** — La parole est à M. Désir, Ministre.

**M. Désir,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Madame, Chers Collègues, une demande de permis de bâtir a effectivement été introduite pour un projet immobilier concernant l'îlot compris entre la rue d'Assaut, la rue d'Arenberg et la rue Montagne aux Herbes potagères. L'octroi de ce permis de bâtir est de la compétence

du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles.

Dans le cadre de l'instruction préalable à son éventuelle délivrance, la Commission de concertation s'est prononcée le 6 novembre dernier et aurait émis un avis favorable à ce sujet.

Le nouveau projet fait suite à un projet qui avait été présenté en mars 1990 et qui n'avait pas recueilli l'agrément des parties concernées.

Le 28 juin 1990, sur ma proposition, l'Exécutif autorisait l'ouverture d'enquête préalable au classement éventuel comme monument de la façade à rue et de la toiture de l'immeuble sis rue d'Assaut n° 7 à Bruxelles.

J'avais été saisi à cet effet par la section autonome bruxelloise de la Commission des Monuments et des Sites.

A l'occasion d'un examen approfondi des lieux, mes services ont estimé que deux bâtiments, datant probablement du 17e siècle, établis à l'intérieur de l'îlot, pouvaient également présenter un intérêt qui n'avait cependant été retenu ni par la section bruxelloise de la Commission Royale des Monuments et des Sites, ni par la Commission de concertation, ni par le secteur associatif lors de l'examen attentif de la précédente demande de permis de bâtir.

C'est sur ce rapport établi par mon Administration que la Commission a effectivement émis en séance du 19 septembre 1990 un avis favorable.

Comme vous le savez bien, une procédure de classement ne peut cependant pas être ouverte suite à un avis favorable: la Commission doit donner à cet avis la forme d'une proposition de classement telle que prévue par la loi sur la conservation des Monuments et des Sites.

En sa séance du mercredi 7 novembre, la section autonome bruxelloise de la Commission des Monuments et des Sites a examiné une demande relative à cet îlot et n'a pas encore émis d'avis à ce sujet: d'accord avec l'architecte présent elle a remis le point à l'ordre du jour de la séance du 5 décembre prochain, l'architecte s'étant engagé à présenter pour cette date une maquette du projet.

Cela me paraît une attitude tout à fait normale: il ne faut pas que le classement devienne systématiquement un outil d'ultime sauvegarde, mais qu'il reste un outil de valorisation. La Commission souhaite étudier le projet proposé avant d'émettre une proposition de classement.

Dans l'attende d'une éventuelle proposition de la Commission, je ne puis que vous rappeler qu'il est de la compétence du Collège des Bourgmestre et Echevins de prévoir des clauses restrictives lors de la délivrance d'un permis de bâtir.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.** — Donc, si j'ai bien compris, un projet de maquette sera présenté à la Commission des Monuments et Sites, alors qu'un permis va probablement être délivré, puisque l'avis de la Commission de concertation était favorable, et le Ministre des Monuments et Sites va assister, probablement, à la démolition de deux immeubles du 17e siècle, au cœur de Bruxelles, comme il a assisté à la démolition de la gare de Cureghem, en disant que cela ne relève pas de ses compétences et qu'il ne peut pas intervenir.

On verra ainsi le patrimoine continuer à tomber sous la pioche des promoteurs immobiliers pour des parkings, dans ce cas-ci, il faut le rappeler.

**M. le Président.** — La parole est à M. Désir, Ministre.

**M. Désir,** Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je vous ai déjà dit, Madame le Conseiller, que le 2e projet est à l'étude et que c'est sur ce projet que la Commission des Monuments et Sites émettra un avis. Je ne vous ai pas dit que j'étais partisan d'une solution ou d'une autre. J'attends le projet et l'avis de cette Commission.

Bien entendu, maintenant nous sommes alertés — ce qui n'était pas toujours le cas précédemment — et suffisamment organisés à l'intérieur du cabinet ministériel pour qu'aucune décision définitive ne puisse intervenir sans que nous soyons concernés et avertis.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE MME STENGERS A MM. DESIR, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'URGENCE INVOQUEE POUR LA PUBLICATION AU *MONITEUR BELGE* DE TROIS ARRETES D'EXECUTION RELEVANT DES COMPETENCES DU SECRETAIRE D'ETAT»

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW STENGERS AAN DE HEREN DESIR, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID EN GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE INGEROEPEN URGENTIE VOOR DE PUBLIKATIE IN HET *BELGISCH STAATSBLAD* VAN DRIE UITVOERINGSBESLUITEN DIE ONDER DE BEVOEGDHEID VAN DE STAATSSECRETARIS VALLEN»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Stengers pour poser sa question.

**Mme Stengers.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le Secrétaire d'Etat à l'Environnement a soumis à l'avis du Conseil d'Etat trois arrêtés d'exécution conformément à l'obligation qui en est faite par les lois coordonnées en la matière.

Le Conseil d'Etat a déclaré irrecevable la demande d'avis pour vice de procédure car seul un Ministre peut être habilité à saisir le Conseil d'Etat.

Sans redemander l'avis sous la signature d'un Ministre de l'Exécutif régional, cet Exécutif a estimé qu'il y avait lieu de publier en urgence les trois arrêtés d'exécution.

Cette situation pose des problèmes d'ordre juridique et d'ordre politique.

Juridiquement, la déclaration d'urgence est un acte du pouvoir exécutif. Les tribunaux n'ont pas le pouvoir de substituer leur appréciation à celle de l'Exécutif hors le cas, cependant, où l'urgence n'a été invoquée que dans l'unique but

d'éluder la formalité légale de la consultation préalable du Conseil d'Etat.

Dans cette hypothèse, les tribunaux pourraient refuser d'appliquer les arrêtés pour cause d'illégalité, et le Conseil d'Etat lui-même pourrait annuler les arrêtés irréguliers s'ils faisaient l'objet d'un recours.

En l'espèce et le cas échéant, l'Exécutif est-il en mesure de démontrer que l'avis du Conseil d'Etat qu'il souhaitait est devenu ensuite un facteur de retard tel qu'il mettait en péril la bonne marche de sa gestion?

Je signale que ces arrêtés concernent la protection des oiseaux, l'agrément et le subventionnement des réserves naturelles et l'octroi de statut de réserve naturelle et forestière à certains sites sis près de l'Abbaye du Rouge-Cloître.

Sur le plan politique, l'avis du Conseil d'Etat est une phase importante et obligatoire dans le processus d'élaboration des arrêtés, qui ne sont pas soumis au contrôle de notre Assemblée d'exécution.

J'ai le sentiment très net que l'invocation de l'urgence pour éluder une formalité indispensable est une pratique qui dévalorise la notion même d'urgence et est susceptible de jeter la suspicion sur l'activité de l'Exécutif. Et ce d'autant plus que, dans un premier temps, l'avis du Conseil d'Etat était souhaité et que, dans un second temps, l'irrespect par le Secrétaire d'Etat des règles de saisine du Conseil d'Etat a engendré l'état d'urgence.

J'aimerais une explication précise à cet égard.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les considérations émises par l'honorable membre sur l'impact juridique et politique de l'invocation de l'urgence lors de la rédaction de textes réglementaires ou législatifs ne me sont pas inconnues. J'ai dernièrement eu l'occasion de lire des propos fort semblables dans le récent ouvrage que M. Remion, premier président émérite du Conseil d'Etat a consacré à ce Haut Collège.

Feu André Mast, premier président émérite du Conseil, dans son célèbre *Overzicht van het Belgisch Administratief Recht,* s'en était également expliqué de façon plus détaillée que vous ne le faites. C'est dire que le problème que vous soulevez m'est familier et que l'Exécutif a agi en toute connaissance de cause.

C'est aussi pourquoi, lorsque le Conseil d'Etat m'a renvoyé d'autres textes, je n'ai pas jugé opportun de recourir à ce procédé. Je songe notamment aux arrêtés d'Exécutif concernant la réduction de la pollution atmosphérique en provenance des installations d'incinération des déchets ménagers.

Pour en revenir aux arrêtés que vous évoquez, l'intention que vous me prêtez est excessive. Vous constaterez lors de la publication prochaine par le *Moniteur belge* de ces arrêtés qu'un soin tout particulier a été apporté à la motivation de l'urgence. Les justifications avancées ne relèvent d'ailleurs pas de considérations quelque peu égoïstes comme la bonne marche de la gestion de l'Exécutif mais d'objectifs d'intérêt général tels l'image internationale de la Belgique et spécialement le fait que Bruxelles doit incarner pour l'Europe une cité exemplaire ou encore la préservation de milieux naturels qui représentent un patrimoine biologique d'autant plus précieux qu'il se fait plus rare et est victime de dégradations irréparables. C'est ainsi que l'arrêté relatif à la protection des oiseaux avait notamment pour but de mettre fin à une série de condamnations et d'instructions de la Cour de justice des Communautés et de la Commission européenne. Vous constaterez qu'il y avait urgence.

S'il est vrai qu'au moment de la saisine du Conseil d'Etat l'urgence n'était pas manifeste, il n'en est plus de même aujourd'hui. Dans un arrêt du 6 janvier 1989, le Haut Collège a admis la légitimité de semblables changements d'attitude pour autant qu'ils soient matériellement fondés.

Enfin, dans un souci de lisibilité politique des arrêtés relatifs à la protection des oiseaux et à l'agrément et au subventionnement des réserves naturelles, j'ai demandé au *Moniteur belge* de publier en même temps que les textes réglementaires, le rapport à l'Exécutif qui en explique le contenu et les buts.

En définitive, si, en l'espèce, j'ai eu recours à l'urgence non seulement je n'en fais pas un mode de travail mais surtout j'accompagne les textes réglementaires incriminés d'explications de fait et de droit substantielles.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Stengers.

**Mme Stengers.** — Monsieur le Président, j'en prends acte. Je lirai avec intérêt les commentaires qui précèdent les publications au *Moniteur belge.*

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE MME PAYFA A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE PROJET RELATIF AU TERRAIN ACTUELLEMENT OCCUPE PAR LE MUSEE BRUXELLOIS DU TRAM A WOLUWE-SAINT-PIERRE»

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVR. PAYFA AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «HET PROJECT OVER HET VOOR HET OGENBLIK DOOR HET BRUSSELSE TRAMMUSEUM INGENOMEN TERREIN TE SINT-PIETERS-WOLUWE»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

**Mme Payfa.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, certaines rumeurs reprises par la presse font état d'un projet consistant à raser et à vendre le terrain actuellement occupé par le Musée bruxellois du tram, situé à Woluwé-Saint-Pierre en face des étangs Mellaerts. Ce musée est d'ailleurs réputé et attire chaque année des milliers de visiteurs.

Le Ministre peut-il m'indiquer si cette information est fondée, et dans l'affirmative, quelle sera son attitude en cette affaire?

**M. le Président.** — La parole est à M. Thys, Ministre.

**M. Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, j'ai pris connaissance, par la presse, comme vous, chère collègue, de ce projet.

Contacts pris avec la STIB, il ressort qu'une étude de faisabilité a été demandée par un organisme privé, relatif à la possibilité de construire, sur le site du musée du tram, un projet mixte de logements/bureaux, tout en y intégrant le musée actuel.

Le conseil d'administration de la STIB a estimé qu'une convention pour la faisabilité de ce projet n'était pas nécessaire, qu'en tout état de cause, il y avait lieu d'introduire un certificat d'urbanisme numéro 2, auprès des autorités communales et que si celui-ci était obtenu, des négociations pourraient intervenir entre la STIB et le promoteur.

Le conseil d'administration ne s'est donc pas prononcé sur le fond de l'affaire. Pour ma part, je rappelle les éléments suivants:

1. Il y a, à Bruxelles, un plan de secteur. Celui-ci définit clairement les zones dans lesquelles des constructions sont possibles et les fonctions affectées à ces zones.

2. En tout état de cause, toute viabilisation éventuelle des sites appartenant à la STIB devra respecter les applications prévues par le plan de secteur.

3. Le musée du tram pourrait être intégré dans un projet de valorisation du site, moyennant le respect des dispositions relatives à l'urbanisme.

4. Ce dossier relève de la compétence du conseil d'administration de la STIB.

Je suis convaincu qu'avec l'Exécutif, la STIB veillera à ce que les principes énoncés ci-avant soient respectés.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BEGHIN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE ONEVENWICHTIGE SPREIDING VAN HET OPENBAAR VERVOER IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST»

## QUESTION ORALE DE M. BEGHIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES DESEQUILIBRES DANS LA DESSERTE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN»

**De Voorzitter.** — De heer Beghin heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**De heer Beghin.** — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, iedereen wenst dat wij in Brussel een net van doeltreffend, frequent, snel, veilig en komfortabel stedelijk openbaar vervoer uitbouwen. Maar een eerste voorwaarde om van een «recht op mobiliteit» te kunnen genieten, is de aanwezigheid van openbaar vervoer.

Het is geen geheim dat sommige wijken en gemeenten slecht of niet bedeeld zijn door de MIVB: de driehoek tussen de steenweg op Charleroi, de Hallepoort en de Waterloosesteenweg is zo'n wijk, maar dat geldt ook voor de gemeente Ganshoren, die mij — indien ik het zo mag uitdrukken — beter bekend is en waarom ik ten zeerste bekommerd ben.

In Ganshoren bijvoorbeeld kan ik u zeggen dat wel de bussen 87 en 13 de gemeente aandoen, zonder dat zij met elkaar verbinding hebben, maar slechts één ervan komt bij benadering tot in het centrum van de gemeente. Trams kent men niet in Ganshoren, een spoorwegstation is er evenmin en ook de buurtspoorwegen laten Ganshoren links liggen. Dit heeft voor gevolg dat er geen rechtstreekse verbindingen zijn, noch met het centrum van Brussel, noch met de omliggende gemeenten, noch met de omliggende ziekenhuizen.

De gebruikersverenigingen Promo-Ganshoren en de GEBOV, NOMO en RAPD, hebben respectievelijk in bijzondere en algemene termen deze gebreken reeds herhaaldelijk aan de kaak gesteld, ook de gemeente Ganshoren. De verlegging of verlenging van de reisweg van bus 53, een spoorwegstation, werden voorgesteld, tot nog toe blijkbaar zonder resultaat. Een gemeente met ongeveer 20 500 inwoners en 245 hectaren grondgebied verdient beter, mag ik wel zeggen.

Nu er toch volop aan de voorbereiding van een vervoerplan wordt gewerkt, zou het interessant zijn om de spreiding van het openbaar vervoer over elk van de 19 gemeenten te onderzoeken op basis van een overzicht van de volgende factoren: het aantal kilometers trein-tram-bus, het aantal haltes, de frequentie van het openbaar vervoer, het aantal inwoners, de oppervlakte, de bevolkingsdichtheid en de «bedrijfsdichtheid». Een aanzet daartoe zou het normatieve systeem kunnen zijn dat de NOMO-RAPD niet zo lang geleden hebben opgesteld.

Mijnheer de Minister, bent u in het algemeen bereid een dergelijk onderzoek te laten uitvoeren en de nodige beleidsmaatregelen te treffen opdat het openbaar vervoer in de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest beter zou worden gespreid? Kan u mij, in het bijzonder, bevestigen dat er binnen een relatief korte termijn bus- of tramlijnen zullen komen op plaatsen, onder andere in Ganshoren, die thans niet worden aangedaan?

Om enigszins op uw antwoord te anticiperen, Mijnheer de Minister, vestig ik er uw aandacht op dat u bijna in elk antwoord op een vraag of interpellatie, verwees naar het gewestelijke vervoerplan of het Irisplan. Al ligt die bloem ons allen nauw aan het hart, het mag geen verontschuldiging worden om het aanpakken van de bestaande en duidelijk zichtbare wantoestanden uit te stellen. Ik kijk uit naar uw antwoord, Mijnheer de Minister.

**De Voorzitter.** — De heer Thys, Minister, heeft het woord.

**De heer Thys,** Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, indien ik dikwijls verwijs naar het gewestelijke verkeersplan, dan heb ik hiervoor een reden. Dit plan is namelijk een essentieel element bij de bepaling van de keuzen die moeten worden gemaakt. Ik herinner u eraan dat we voor de regionalisering niet beschikten over zo'n werkinstrument. Vandaag wordt dit instrument opgesteld. De verzameling van gegevens, die u voorstelt, zal gebeuren in dat kader.

U onderstreepte het reeds, het plan Iris mag geen voorwendsel zijn om geen beslissingen te treffen. Het leven gaat verder.

De verbeteringen moeten kunnen worden doorgevoerd voor 1992, de datum waarop het plan Iris voltooid zal zijn. Ik denk niet dat het nodig is om een lijst op te stellen van alle beslissingen die sedert juli 1989 werden getroffen. Het zijn er een heleboel. Ze bewijzen mijn verlangen om het openbaar vervoer te valoriseren.

Wat de definitie van het net betreft is het duidelijk dat er in 1993 en 1994, naar aanleiding van de indiensttreding van de as Noord-Zuid-Albertplein, een ingrijpende reorganisatie zal worden doorgevoerd.

Er zullen evenwel vanaf volgend jaar reeds verbeteringen kunnen worden aangebracht aan het net.

Wijzigingen aanbrengen aan een net van openbaar vervoer is een uiterst delicate opdracht, indien men niet beschikt over een algemene studie. Vanaf 1989 heb ik geen enkele lijn van het net willen wijzigen. Ik maakte enkel een uitzondering voor bus 60 die op Brugmannlaan dodelijke ongevallen had veroorzaakt. Vandaag is het tijd om bepaalde punten van het net te verbeteren, des te meer daar — zoals ik reeds zei in de Commissie Infrastructuur tijdens het onderzoek van het ontwerp van ordonnantie over de MIVB — de definitie van het net in het kader van de voorbereiding van de beheersovereenkomst is toevertrouwd aan het Gewest.

Om het net niet meerdere keren te wijzigen voor de indienststelling van de as Noord-Zuid-Albertplein, heb ik gevraagd dat een wijziging zou worden gepland in het kader van de indienststelling van de Stallestraat.

Hiervoor werd een gemengde werkgroep Gewest/MIVB opgericht. Deze bepaalde drie geografische zones in het Gewest, een zone in het oosten, tussen Evere en Watermaal-Bosvoorde, een zone in het zuiden, tussen Ukkel en Anderlecht, en een zone in het westen, van de Heizel naar Molenbeek. Elke zone wordt behandeld door een subgroep die de opdracht heeft gekregen om de verbeteringen te bepalen die er aan het busnet moeten worden aangebracht.

Ook werd een methodologie ontwikkeld in samenwerking met de consultanten die belast zijn met de opstelling van het plan Iris.

Deze is gebaseerd op de verificatie van een aantal criteria: de voldoening van de potentiële cliënteel, de verbetering van de rijtijden en van de regelmatigheid van bediening, de beperking van dubbele bedieningen en de beperking van de hinder voor de omwonenden.

Deze verificatie wordt momenteel uitgevoerd. De resultaten werden mij nog niet medegedeeld.

Ik kan u evenwel meedelen dat de bediening van de gemeente Ganshoren diepgaand wordt onderzocht door werkgroep nummer 3 die belast is met de studie van het noordwesten van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest. Zij buigt zich onder meer over twee belangrijke problemen in Ganshoren:

1. Het gebrek aan een verbinding met het station Simonis waarvan de aantrekkelijkheid toeneemt sedert de indienststelling van de metro van de kleine ring;

2. Het gebrek aan verbindingen tussen de wijken. Ik zal ervoor waken dat zij in 1991 worden opgelost.

Ik hoop hiermee te zijn ingegaan op uw vragen.

**De Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

## QUESTION ORALE DE MME PAYFA A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LES MESURES DE SECURITE EN CAS D'INCENDIE»

## MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW PAYFA AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VEILIGHEIDSMAATREGELEN IN GEVAL VAN BRAND»

**M. le Président.** — La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

**Mme Payfa.** — Monsieur le Président, le 25 octobre dernier, un feu spectaculaire mais heureusement éphémère se déclenchait sur les toits du centre Manhattan qui abrite, notamment, l'hôtel Sheraton mais aussi certains services du Ministère de la Communauté française.

La presse a fait état des carences manifestes en matière de sécurité que cet incendie a mises en exergue.

C'est ainsi que j'ai appris de sources sûres:

1. qu'en ce qui concerne le Ministère de la Communauté française, l'alarme n'a fonctionné que lorsque l'ensemble du personnel se trouvait déjà dans la rue;

2. qu'à propos de l'évacuation du Sheraton, les instructions avaient été données aux clients, uniquement en langue anglaise et en langue allemande.

M. le Secrétaire d'Etat pourrait-il m'informer des instructions qu'il a certainement données à ses services à la suite de cet incendie afin d'éviter que ce genre de situation ne se reproduise à l'avenir?

**M. le Président.** — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

**M. Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en ce qui concerne le Ministère de la Communauté française où l'alarme n'aurait fonctionné que lorsque l'ensemble du personnel se trouvait déjà dans la rue, un de mes collaborateurs accompagné du service d'incendie a pu constater sur place que le système d'alarme fonctionnait au moment où il y avait encore des gens dans l'immeuble. En outre, je tiens à vous faire part que le contrôle de ce système ne dépend pas des compétences du service d'incendie. Je me réfère aux articles 52.10, 52.11 et 52.12 du Règlement général de la Protection du Travail, dans lequel le contrôle est confié à l'employeur, son préposé ou son délégué. Néanmoins, je tiendrai le Ministre compétent au courant de ses obligations.

Bij de ontruiming van het Sheraton-hotel werd volgens de inlichtingen — ik was zelf niet ter plekke — van de directie het Nederlands, het Frans, het Duits en het Engels gebruikt, dit in strikte uitvoering van de vigerende taalwetten ter zake.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME HUYTEBROECK A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA SECURITE DANS LE TUNNEL LEOPOLD II»**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE VEILIGHEID IN DE LEOPOLD II-TUNNEL»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Huytebroeck.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je lis dans le journal de Touring Secours que le lieutenant-colonel Van Gompel, grand patron des services centraux des pompiers de Bruxelles, s'inquiète fortement de la sécurité dans le tunnel Léopold II. Il est en effet convaincu qu'il se produira, un jour ou l'autre, un accident grave dans le tunnel Léopold II et ce, pour deux raisons: le nombre important de véhicules qui le sillonnent quotidiennement ainsi que le comportement de plus en plus aberrant des conducteurs.

M. le Secrétaire d'Etat peut-il me dire s'il compte dédoubler la centrale de surveillance vers celle de la caserne de l'Héliport située à proximité du tunnel? Quant aux pompiers, les plans de sauvetage sont-ils au point? Les portes reliant entre eux les deux tunnels sont-elles toutes opérationnelles? Enfin, qu'est-il advenu de tout l'équipement de surveillance du tunnel Léopold II situé sur place et qui, jusqu'ici, demeure inutilisé? Combien a-t-il coûté? Est-il encore utilisable?

Je remercie le Secrétaire d'Etat des réponses qu'il voudra bien me donner.

**M. le Président.** — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

**M. Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à signaler à l'honorable membre que plusieurs éléments de sa question ne relèvent pas de mes compétences. Une partie du point n° 1 ainsi que les points 3 et 4 sont de la compétence du Ministre des Travaux publics, M. Thys. Néanmoins je souhaiterais répondre à vos questions. Dans cette intention, j'ai pris mes renseignements auprès de mon Collègue.

Ten eerste, de ontdubbeling van de bewakingscentrale van de Leopold II-tunnel is één van de dringende vragen van de staf van de brandweer met betrekking tot de veiligheid in de Leopold II-tunnel. Deze problematiek wordt met Collega Thys behandeld.

Ten tweede, sinds de opening van de tunnel is er een interventieplan voor de brandweer en de dringende medische hulpverlening opgesteld. Dit plan wordt op geregelde tijdstippen onder de vorm van een praktische oefening uitgetest. Daarenboven wordt het ook geregeld aangepast aan de nieuwe eisen ten gevolge van het stijgende autoverkeer.

Ten derde, het is steeds moeilijk om met zekerheid te kunnen zeggen of de twee verbindingsdeuren van de tunnels altijd gebruiksklaar zijn. Het nazicht van die deuren, zoals voor alle nooduitgangen, gebeurt geregeld tijdens het onderhoud van de tunnel.

4. Il est tout à fait erroné de dire que l'équipement de surveillance du tunnel Léopold II est inutilisé. Ainsi qu'a pu le constater le député Ecolo, M. Simons, lors de sa visite du 20 septembre dernier à l'installation en présence de délégués de l'administration et du cabinet du Ministre Thys, le matériel est opérationnel et un préposé surveille, durant toute la journée, la situation dans le tunnel via des écrans de contrôle et des équipements électroniques.

En outre, comme pour toutes les autres infrastructures, une surveillance permanente — 24 heures sur 24 — du même type s'effectue au centre de télécommunication Guilledelle, qui est lui-même en liaison directe avec les services de secours.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. PATERNOSTER A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'AIDE SOCIALE URGENTE» EXISTANT AU SEIN DU SERVICE INCENDIE ET D'AIDE MEDICALE URGENTE»**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE DRINGENDE SOCIALE HULPVERLENING» DIE BESTAAT IN DE DIENST VOOR BRANDWEER EN DRINGENDE MEDISCHE HULPVERLENING»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

**M. Paternoster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le service de l'aide sociale urgente, existant au sein du service d'Incendie et d'Aide médicale urgente, a un rôle très important à jouer pendant et après un sinistre, principalement pour les victimes les plus démunies.

Pourrais-je connaître pour ce service: son cadre, les frais de fonctionnement qui sont inscrits au budget de 1990 et les montants des investissements qu'il a faits ou va faire en 1990 en matière de matériel, de bâtiments?

**M. le Président.** — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

**M. Anciaux,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, avant d'aborder les points précis de votre question, Monsieur Paternoster, j'exposerai ici, une fois encore, mon point de vue en matière d'aide sociale urgente.

L'aide sociale urgente également nommée «home Ariane» a évolué au fil des années pour devenir ce qu'elle est actuellement, une affaire bicommunautaire.

Il n'en est pas moins vrai que c'est en collaboration avec le service Incendie qu'elle exerce sa fonction première pour

laquelle elle a été créée en 1975, à savoir l'aide urgente en situation de crise.

Comme il n'y a pas tous les jours une catastrophe à Bruxelles — heureusement d'ailleurs — d'autres services que le service Incendie, tels que la police et les hôpitaux, se sont mis peu à peu à faire appel au home Ariane pour accueillir des personnes là où les homes d'accueil faisaient défaut en raison de circonstances formelles ou autres. Ce dernier type d'activité a entraîné des frais de fonctionnement considérables que le service Incendie ne peut supporter à lui seul. En outre, cette activité s'étend à un domaine actuellement de la compétence du Collège réuni.

C'est pourquoi j'ai décidé de confier à nouveau au service d'incendie l'aide urgente en situation de crise, laquelle est la fonction première de l'aide sociale urgente. Les autres tâches seront prises par une initiative du Collège réuni.

Het kader van deze dienst zal bestaan uit enerzijds het personeel van de sociale dienst van de brandweer, aangevuld met een tweetal personeelsleden van de home Ariane en anderzijds uit enkele speciaal opgeleide brandweermannen.

Inzake investeringen kan ik het volgende meedelen, de DSH deel uitmakende van brandweer, zal lokalen ter beschikking krijgen binnen de centrale kazerne gelegen aan de Helihavenlaan. Alle andere werkingskosten zullen in de werkingskosten van de op te richten pararegionale brandweerdienst inbegrepen zijn.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. ADRIAENS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE PARRAINAGE DU REBOISEMENT DE LA FORET DE SOIGNES»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET PETERSCHAP VAN HET HERBEBOSSEN VAN HET ZONIENWOUD»

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, une firme privée, numéro 1 sur le marché de la vente des langes en papier, diffuse actuellement une publicité à large échelle dans laquelle elle fait état de sa participation au reboisement d'une zone de la Forêt de Soignes située dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus précisément encore, six ha situés au croisement des drèves de Lorraine et du Haras. Il est dit que cette opération se fait en collaboration étroite avec le Secrétariat bruxellois à l'Environnement et que les travaux seront exécutés par les services de l'Administration des Eaux et Forêts de notre Région.

Je voudrais donc demander quelle est la forme précise de l'accord passé entre cette firme et le Secrétariat régional à l'Environnement. Une somme financière précise que la firme verserait à la Région a-t-elle été fixée ou bien, comme semble l'indiquer la publicité distribuée, l'aide de la firme sera-t-elle proportionnelle au nombre d'achats effectués par les Bruxellois sur un laps de temps déterminé? Je souhaiterais également savoir dans quels délais les travaux seront réalisés. Y a-t-il d'autres clauses dans l'accord? Je voudrais notamment savoir s'il est prévu que la firme puisse faire état de son aide par des publicités disposées sur les lieux mêmes du reboisement. Il est question de baptiser des arbres du nom d'enfants nés pendant une certaine période et regroupés par la firme. Pouvez-vous me donner des précisions concernant cette partie de l'opération publicitaire?

J'aimerais aussi connaître le sentiment du Secrétaire d'Etat sur les implications politiques de ce genre d'opération. S'il est vrai que la Forêt a durement souffert des tempêtes de l'hiver dernier, n'est-il pas gênant que la Région doive avoir recours au soutien de firmes privées pour réparer les dégâts survenus dans une forêt domaniale? La collaboration du Cabinet du Secrétaire d'Etat et de l'Administration des Eaux et Forêts régionale a permis que la publicité de la firme comporte une partie informative fort bien étayée et diffusant des données intéressantes pour le grand public. Cependant, ne craignez-vous pas de donner, par cette étroite association, une caution scientifique et politique à une société qui, même si elle joue à fond la carte du marketing écologique, n'en reste pas moins une grande consommatrice de bois et une source de déchets ménagers fort considérable? Ce n'est certes pas à vous que je dois rappeler que l'utilisation de produits jetables après un seul usage va à l'encontre de principes écologiques de base. Je souhaite donc entendre les raisons qui vous ont fait décider d'accepter une collaboration étroite sur ce projet.

La dernière information que je souhaite recevoir est de savoir si d'autres opérations du même genre sont prévues. C'est ainsi que j'avais entendu parler d'une plantation d'arbres par le personnel d'une grande chaîne de distribution. Mais en me promenant en forêt, j'ai pu constater que c'était en Région flamande que se déroulerait cette opération, et que cette partie de la Forêt de Soignes était débaptisée pour s'appeler maintenant Sarwood.

Cela m'inquiète un peu.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je me bornerai à répondre à la question telle qu'elle a été formulée. En effet, environ 90 p.c. des éléments qui me sont donnés ici n'ont pas été communiqués.

1. La firme intervenante contribue au reboisement d'une zone de 6 ha en versant un montant de 3 millions de francs, le coût total de l'opération de reboisement étant de 6,5 millions.

2. Les travaux seront terminés en mars 1991.

3. Il est exact que cette firme est une consommatrice de bois et une source de déchets ménagers, cependant tous biodégradables, sauf les petits élastiques.

Toutefois, j'ai accepté ce parrainage eu égard aux réels efforts de cette firme en matière d'environnement. Celle-ci a en effet développé un procédé permettant de réduire de 50 p.c. les quantités de fibres utilisées dans la fabrication de ses produits.

Ces fibres sont d'ailleurs blanchies via un procédé ne nécessitant pas l'usage de produits nocifs à l'environnement (acides).

Je vous informe en outre, que la firme en question étudie les possibilités de compostage de ses produits usagés.

D'autres actions du même type sont projetées, mais je ne puis encore en révéler la matière vu l'état des négociations en cours.

Quant à la plantation d'arbres par le personnel d'une chaîne de distribution, il est le fruit d'une collaboration avec la Ligue des Amis de la Forêt de Soignes et la Communauté flamande. Cette action ne se situe donc pas en Région bruxelloise.

La Région de Bruxelles-Capitale n'est donc pas concernée par cette opération.

**M. le Président.** — La parole est à M. Adriaens.

**M. Adriaens.** — Monsieur le Président, le Secrétaire d'Etat a répondu à la totalité des questions que j'avais posées tant par écrit qu'oralement. Si j'ai émis quelques commentaires supplémentaires, je n'ai pas posé d'autres questions.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je tiens la convention à la disposition de l'honorable membre.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTION ORALE DE M. COOLS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE REAMENAGEMENT DU PARC DE WOLVENDAEL»

## MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER COOLS AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE HERAANLEG VAN HET WOLVENDALPARK»

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools pour poser sa question.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, le parc de Wolvendael est un magnifique parc classé de 14 hectares situé à Uccle et dont l'origine remonte au XVIII$^{e}$ siècle. Il a été racheté dans l'entre-deux-guerres par la commune d'Uccle, ce qui a permis sa sauvegarde.

Son ravin de plus de 400 mètres — un site unique en Région bruxelloise et qui fait la renommée du parc — est gravement menacé par l'érosion. Le parc a également fort souffert des intempéries de janvier et février 1990. Près d'un millier d'arbres devraient être replantés. De manière générale, toute l'infrastructure du parc — aires de jeux pour les enfants, bancs publics, ... — devrait être rénovée.

Les autorités communales, soucieuses de la sauvegarde et du bon aménagement de cet espace vert exceptionnel, ont confié à un bureau d'étude spécialisé le soin de dresser un avant-projet de réaménagement. Le coût sera probablement élevé: de 70 à 80 millions de francs.

Alors qu'on en est seulement à la phase des études, un fonctionnaire, chef de la division «Espaces verts et Nature» de l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement a déclaré à la presse que «ce projet de réaménagement n'entre absolument pas dans le cadre des priorités définies par l'IBGE». Il ajoute que ces priorités sont celles du Secrétaire d'Etat à l'Environnement, à savoir: «la création, l'aménagement et l'acquisition d'espaces verts dans les quartiers défavorisés de Bruxelles, d'une part, et l'acquisition de sites naturels menacés, d'autre part.»

Est-ce effectivement, Monsieur le Ministre, votre avis? Un joyau comme le Wolvendael doit-il devenir un parc à l'abandon? Est-il normal qu'un fonctionnaire fasse des déclarations concernant des aménagements d'espaces verts aussi importants en vos lieu et place? Ces déclarations ont-elles été faites avec votre accord?

La rénovation du parc de Wolvendael fut longtemps bloquée du fait que la Commission flamande de rénovation des Monuments et Sites refusait de remettre un avis, parce que, paraît-il, Uccle était jugée une commune trop francophone. Une politique différente devait sans doute être menée pour les arbres francophones et les arbres flamands! La régionalisation des Monuments et Sites a enlevé cette épine que constituait la nécessité d'avoir l'accord des deux Commissions communautaires des Monuments et Sites pour pouvoir agir. N'est-ce pas une occasion à saisir pour effectivement agir avant qu'il ne soit trop tard?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je fournirai à M. Cools une réponse très constructive.

Les déclarations faites par le chef de la division «Nature et Espaces Verts» de l'IBGE ne représentent ni la position officielle de l'IBGE, ni la mienne, ni celle de l'Exécutif.

Suite à ces propos, des remarques ont été faites à ce fonctionnaire.

J'estime, par ailleurs, que la rénovation du parc de Wolvendael s'impose d'urgence et j'appuie bien évidemment ce projet.

Vous constaterez d'ailleurs que dans les parcs régionaux, j'ai également entrepris un vaste programme de rénovation qui vient de débuter par la réfection des berges des étangs du parc de Woluwé.

Par ailleurs, je précise que cet aménagement est de compétence communale et son éventuelle subsidiation ne relève donc pas de nos compétences.

**M. le Président.** — La parole est à M. Cools.

**M. Cools.** — Monsieur le Président, je prends acte avec satisfaction des réponses du Ministre, mais il est évident que la subsidiation est possible au niveau régional, même si vous n'êtes pas en charge du dossier. On peut obtenir des subsides pour la rénovation de parcs au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela se fait couramment.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Je n'ai pas dit le contraire. J'ai simplement déclaré que ce n'était pas dans mes attributions.

**M. Cools.** — C'est dans celles de M. le Ministre-Président. Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

## QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

## QUESTION D'ACTUALITE DE MME STENGERS A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT LE DEPOT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DE LA FEDERATION BRUXELLOISE DES UNIONS DE LOCATAIRES

## DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW STENGERS TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE DE INDIENING VAN HET TRIMESTRIEEL RAPPORT VAN DE BRUSSELSE FEDERATIE VAN DE HUURDERSVERENIGINGEN

**M. le Président.** — La parole est à Mme Stengers pour poser sa question.

**Mme Stengers.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la Fédération bruxelloise des Unions de locataires a reçu 3,5 millions en juillet dernier pour une mission dont l'intitulé me laisse toujours rêveuse, à savoir «appui aux moyens mis en œuvre par les acteurs publics régionaux du logement et relatifs à l'accompagnement social et culturel en matière de politique du logement». Il est convenu qu'un rapport doit être remis trimestriellement. Si mes calculs sont exacts, ce rapport devrait être remis maintenant. Pourrait-on en avoir connaissance? Ce rapport sera-t-il diffusé au sein de cette Assemblée?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

***M. Gosuin,*** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je peux signaler à Mme Stengers que la convention à laquelle elle fait référence est en cours d'engagement — entre la décision prise par l'Exécutif et l'engagement, il y a une phase importante — à l'administration de la Région de Bruxelles-Capitale. La mission octroyée à la Fédération bruxelloise des Unions des locataires commençant à la notification de cet engagement — ce qui n'a pas encore été fait —, celle-ci n'a donc pas encore débuté. Le calendrier de cette mission et des dépôts de rapports trimestriels sera donc revu en ce sens.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT LE «PROJET PARAPLUIE» ET DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES DE POINTE

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN TOT DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, BETREFFENDE HET «PARAPLUONTWERP» EN ONTWIKKELINGSPROJECTEN INZAKE SPITSTECHNOLOGIE

**M. le Président.** — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

**M. de Marcken de Merken.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, vous qui avez des responsabilités très importantes dans le cadre de l'économie, auriez-vous l'amabilité de répondre aux questions suivantes: qu'entendez-vous par «le projet parapluie» EUROENVIRON qui s'inscrit dans l'initiative européenne EUREKA? Des projets en matière de développement de technologies de pointe visant à résoudre le problème de l'environnement ont-ils déjà été retenus? Dans l'affirmative lesquels?

**M. le Président.** — La parole est à M. Grijp, Ministre.

**M. Grijp,** Ministre de l'Economie. — EUREKA est une initiative européenne — 19 pays, dont la Belgique, y participent — qui vise à renforcer la position concurrentielle des produits, procédés et services d'origine européenne sur le marché européen et ailleurs dans le monde.

EUREKA tente de promouvoir la collaboration internationale entre les entreprises et les centres de recherche dans le domaine des technologies de pointe, afin de mettre en œuvre des projets concurrentiels de recherche et de développement.

L'objectif principal d'un «projet parapluie», tel que l'action EUROENVIRON, est de constituer un forum international pour l'échange d'idées ainsi qu'un réseau européen de recherche entre les entreprises et les institutions de recherche, afin de générer plus aisément des projets de développement EUREKA.

EUROENVIRON couvre un large domaine et peut traiter toute technologie concernant l'environnement terrestre.

Les trois Régions ont décidé de participer à EUROENVIRON.

A ce jour, aucun projet n'a été introduit par une entreprise bruxelloise. Dans une première phase, toutefois, l'organisation de la participation internationale par les Régions sera concrétisée; après quoi, en collaboration avec l'IBGE et l'administration du ministère de l'Economie de la Région bruxelloise, des mesures seront prises pour sensibiliser les entreprises intéressées et les institutions de recherche de la Région.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT L'EXPROPRIATION PAR LA SDRB D'UN MUSEE DE VITRAUX D'ART A JETTE**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE DE ONTEIGENING DOOR DE GOMB VAN EEN GLASRAMENMUSEUM IN JETTE**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Huytebroeck.** — Monsieur le Ministre-Président, dans *Le Soir* du week-end, nous avons lu que la SDRB a décidé d'exproprier plusieurs habitants de la rue Longtin à Jette. L'un d'eux est propriétaire d'un véritable musée de vitraux d'art et de céramiques de collection — plus de 2 000, stipule l'article — qui est aménagé depuis des dizaines d'années. Le démontage et le déplacement de ces œuvres ferait courir à celles-ci un risque énorme. Le Ministre-Président peut-il intervenir pour sauver ce véritable trésor culturel?

J'ai entendu dire que le Ministre-Président était cinéphile. Peut-être pour la préservation de cette collection, est-il également amateur de vitraux d'art.

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, cette affaire fait partie des projets de la SDRB dans le domaine de l'expansion économique. Le plan particulier d'aménagement, approuvé en septembre par l'Exécutif, précise que le site concerné est destiné aux entreprises à caractère urbain. A l'exception de l'immeuble dont Mme Huytebroeck fait mention, tous les autres immeubles sont devenus, à l'amiable, propriété de la SDRB. Un jugement, rendu par le juge de paix de Jette en octobre 1990, stipule qu'une indemnité d'un montant de 8 390 000 francs devra être versée par la SDRB en vue de garantir les travaux de préservation de la collection et demande d'établir un état descriptif sommaire avant le 15 décembre de cette année. Le jugement définitif dépendra donc de cet état descriptif. La SDRB a bien sûr accepté le jugement. Elle a exprimé sa bonne volonté et son souhait de préserver la collection privée en question.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE CLIPPELE A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, CONCERNANT L'EMPLOI DES SUBSIDES DE L'EXECUTIF PAR BRAL POUR DENIGRER TANT LE PROJET DE LOI SUR LES LOYERS QUE LES PROPRIETAIRES**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE CLIPPELE TOT DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, BETREFFENDE HET GEBRUIK VAN SUBSIDIES VAN DE EXECUTIEVE DOOR BRAL OM ZOWEL HET WETSONTWERP OP DE HUUROVEREENKOMSTEN ALS DE EIGENAARS AF TE BREKEN**

**M. le Président.** — La parole est à M. de Clippele pour poser sa question.

**M. de Clippele.** — Monsieur le Président, en février 1990, l'Exécutif a décidé d'octroyer un subside d'un million et demi de francs environ au pendant néerlandophone d'Inter-Environnement, étant l'association *Bral-Brusselse Raad voor Leefmilieu* — qui édite une revue intitulée *Alerte*.

A la lecture du dernier numéro — le 10e —, paru voici quelques jours, je constate qu'au lieu de donner, comme prévu du fait de l'octroi des subsides, des informations dans le domaine urbanistique, une véritable attaque en règle est organisée contre le projet de loi sur les loyers et contre les propriétaires. En première page, l'éditorial porte sur *het recht op wonen is niet te kopen*. Une autre colonne constitue également une attaque en règle contre les propriétaires. Les pages intérieures ne contiennent que de la polémique à ce sujet. Deux colonnes de la dernière page sont également de la polémique.

Par conséquent, Monsieur le Ministre-Président, je me permets de vous interroger. Vos services vous ont-ils averti que cette revue organise une véritable attaque politique, partisane et unilatérale, alors que les subsides ont été octroyés dans le seul but de fournir des informations sur le plan urbanistique?

Ne pensez-vous pas que, dès qu'un groupement bénéficie de subsides de la part d'un pouvoir politique, il doit observer une certaine neutralité politique?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme vous, Monsieur de Clippele, à la lecture du numéro dont vous venez de me donner copie, j'ai constaté que le thème de la loi sur la protection du logement familial faisait l'objet des articles de ce journal, ainsi que d'un commentaire sur une surface rédactionnelle importante.

Bien entendu, je ne commenterai pas, ici, le contenu de cet article. Il est exact que le principe de l'indépendance de la rédaction doit être garanti. Cependant, il apparaît, en effet, que l'objet du subventionnement de la Région à cette publication porte uniquement sur la matière dite d'aménagement du territoire. Même s'il est indéniable que des interférences existent entre l'aménagement du territoire et la protection du logement familial, je pense que le cadre précis de la mission n'est pas respecté dans le cas que vous évoquez.

J'ai donc décidé d'écrire à l'association concernée afin de lui faire part de mon point de vue. Je l'ai informée que je refuse les coûts de réalisation de cette partie du numéro, qui ne peuvent être imputés sur le budget que vous avez cité puisque la convention signée avec le *Bral* porte exclusivement sur l'information relative aux enquêtes publiques et aux avis des commissions de concertation.

**M. le Président.** — La parole est à M. de Clippele.

**M. de Clippele.** — J'ose espérer, Monsieur le Ministre-Président, que s'il devait récidiver, vous décideriez une fois pour toutes de ne plus accorder de subsides à un tel groupement.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Il est évident qu'il s'agit d'une ASBL qui a le droit de s'exprimer sur tous les sujets.

**M. de Clippele.** — Mais pas en utilisant l'argent de l'ensemble des contribuables.

**M. Picqué,** Ministre-Président de l'Exécutif. — Il s'agit, Monsieur de Clippele, de faire respecter l'objet de la convention.

## QUESTION D'ACTUALITE DE MME JACOBS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LES NEGOCIATIONS ENTRE LA REGION ET SES FONCTIONNAIRES

## DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JACOBS TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE DE ONDERHANDELINGEN TUSSEN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST EN ZIJN AMBTENAREN

**M. le Président.** — La parole est à Mme Jacobs pour poser sa question.

**Mme Jacobs.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, début novembre, la presse a fait allusion à des problèmes survenus lors des négociations entre la Région de Bruxelles-Capitale et ses fonctionnaires.

La possibilité d'un dépôt de préavis de grève a même été évoquée. Seraient en cause des difficultés entre le Ministre national responsable de la fonction publique, M. Langendries, et la Région, le Ministre national s'opposant, semble-t-il, à toute une série d'avantages octroyés par la Région à ses fonctionnaires, ou décidés en tout cas en juillet dernier.

Ma question est triple, Monsieur le Ministre. Pouvez-vous confirmer qu'il y a blocage à l'heure actuelle entre le pouvoir national et la Région à ce propos, qu'un préavis de grève est déposé et, dans l'affirmative, pour quelle date? Si vous confirmez cela, que faitez-vous pour essayer de débloquer le dossier des fonctionnaires régionaux?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, en attendant qu'intervienne un règlement entre le Gouvernement national et les Exécutifs régionaux et communautaires au sujet de la fixation des principes généraux de la fonction publique, on peut noter certaines difficultés avec le ministère national de la Fonction publique en ce qui concerne l'exécution du protocole portant la programmation sectorielle 1989-1990. Pour cette raison, j'ai personnellement pris contact avec le Ministre Langendries. Suite à ces contacts, des discussions seront menées avec le cabinet de la Fonction publique dans le courant de cette semaine.

A ce jour, les organisations syndicales n'ont pas déposé de préavis de grève. Nous avons également convenu avec le Ministre Langendries d'organiser de nouvelles négociations avec les organisations syndicales le lundi 19 novembre prochain.

Compte tenu de toutes les informations dont je dispose à l'heure actuelle, je suis persuadé que ces négociations aboutiront à des résultats concrets et positifs.

## QUESTION D'ACTUALITE DE MME JACOBS A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT LA CREATION D'UNE CELLULE D'ACCUEIL INTERNATIONALE POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

## DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW JACOBS TOT DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE DE OPRICHTING VAN EEN INTERNATIONALE OPVANGCEL VOOR HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

**M. le Président.** — La parole est à Mme Jacobs pour poser sa question.

**Mme Jacobs.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse a récemment fait mention de la création prochaine d'une cellule d'accueil internationale pour la Région bruxelloise. Cette nouvelle a été annoncée par vous, je crois, Monsieur le Ministre, lors d'une rencontre que vous avez eue avec la Fédération de la Fonction publique européenne.

Ma question est triple. Cette nouvelle est-elle confirmée et, dans l'affirmative, quelle sera la fonction de cette cellule internationale, quelles seront les missions qui lui seront confiées?

**M. le Président.** — La parole est à M. Chabert, Ministre.

**M. Chabert,** Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je puis confirmer qu'un service d'accueil international sera créé sous peu et que les travaux préparatoires à sa création sont en cours. Les fonctions suivantes devront être assurées par ce service. Il sera un agent de liaison entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté internationale; il donnera des informations et assurera un accompagnement administratif de la communauté internationale dans des domaines tels que les permis de travail et de résidence, les raccordements téléphoniques, la législation sur les loyers et autres opérations d'ordre administratif.

## QUESTION D'ACTUALITE DE M. PATERNOSTER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT L'INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE DU TRAFIC SUR LE RING DE BRUXELLES

## DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER TOT DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE DE PLAATSING VAN VERKEERSBEWAKINGSCAMERA'S OP DE BRUSSELSE RING

**M. le Président.** — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

**M. Paternoster.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse, datée du samedi 10 novembre, annonce

que le Ministère des Travaux publics de la Région flamande va placer cinq groupes de caméras de surveillance de trafic sur le ring de Bruxelles et entre autres dans le tronçon en virage d'Anderlecht-Forest.

Ce tronçon étant situé principalement dans notre Région, M. le Ministre pourrait-il me faire savoir quand il a donné son accord sur ce placement et quel sera le montant de l'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale?

**M. le Président.** — La parole est à M. Thys, Ministre.

**M. Thys,** Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer l'honorable membre que mes services ont été tout récemment mis au courant de manière informelle, par des contacts verbaux entre administrations, des intentions de la Région flamande en ce qui concerne le placement de caméras de surveillance du trafic sur le ring. Ces propositions seraient étudiées par la Région flamande en collaboration avec la gendarmerie.

Nous n'avons, à ce jour, reçu officiellement aucune précision ni aucune demande d'intervention technique ou financière dans ce projet. Je veille à disposer de plus d'éléments avant de me prononcer définitivement.

Mes services n'envisagent actuellement aucun investissement de ce type. L'opportunité de cet équipement n'a donc pas été examinée et aucune décision n'est intervenue. Je ne manquerai pas d'informer la commission compétente de l'évolution de ce dossier.

## QUESTION D'ACTUALITE DE MME VAN TICHELEN A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR L'ACCORD SIGNE AVEC L'UEB CONCERNANT LA GESTION DES RECIPIENTS DES LIQUIDES ALIMENTAIRES

## DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW VAN TICHELEN TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE HET AKKOORD MET HET VOB OVER HET BEHEER VAN VERPAKKINGEN VOOR VOEDINGSVLOEISTOFFEN

**M. le Président.** — La parole est à Mme Van Tichelen pour poser sa question.

**Mme Van Tichelen.** — Monsieur le Président, j'ai appris que l'Exécutif a conclu récemment avec l'Union des Entreprises de Bruxelles un accord concernant la gestion des récipients pour liquides alimentaires. Le Secrétaire d'Etat peut-il nous indiquer le contenu de cet accord, ses effets prévisibles ainsi que la date prévue pour son entrée en vigueur? Des accords analogues interviendront-ils pour d'autres emballages? Quelle est la position de l'Exécutif à cet égard?

Seule la Région de Bruxelles-Capitale semble avoir, jusqu'à présent, signé ce type d'accord avec les producteurs. J'imagine qu'il s'agit là de l'exécution d'une directive européenne datant de 1985. Toutefois, j'aimerais savoir si cette signature est donnée en accord avec les deux autres Régions. En effet, c'est la Belgique qui doit exécuter la directive, mais en raison du transfert des compétences, les trois Régions sont concernées par cette exécution.

Enfin, cet accord est-il tout à fait sérieux du côté des producteurs? J'ai entendu, en effet, leur représentant déclarer sur Télé-Bruxelles que ces mesures seraient appliquées pour autant que la compétivité le permette dans le chef des producteurs.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je remercie l'honorable membre pour sa question. Toutefois, il me paraît difficile de répondre à un problème aussi important dans le cadre d'une question d'actualité.

Aussi, soit je lis le texte que j'avais préparé, soit j'en fais une synthèse en précisant que je serai incomplet. En effet, cette question a donné lieu à la rédaction d'un accord de branches comportant 20 pages, d'où la difficulté de répondre en une minute trente. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Président, de m'autoriser à donner lecture de la réponse que javais préparée et qui comporte un peu plus de trois pages.

**M. le Président.** — La question étant importante, vous pouvez lire la réponse complète, d'autant que nous sommes un peu en avance sur l'horaire prévu.

**M. Gosuin,** Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la politique de la Communauté européenne en matière de déchets est très claire.

Le concept de la gestion des déchets se scinde, d'une part, en déchets qui sont source de pollution et dont l'élimination doit être la plus adaptée pour l'environnement et, d'autre part, en déchets considérés comme matières premières secondaires et donc pouvant faire l'objet d'un recyclage, d'une réutilisation ou d'une récupération matière. Bien entendu, l'aspect prévention des déchets est également développé.

En suivant ce concept, la Communauté européenne a été amenée à élaborer la directive 85/339/CEE imposant à chaque Etat, au 1er janvier 1987, l'établissement de programmes visant les récipients pour liquides alimentaires dans une optique de récupération matière et énergétique. On connaît bien entendu le retard accumulé par la Région bruxelloise dans la transposition de ces directives. Ce retard est pratiquement comblé.

En ce qui concerne les ordures ménagères, il me semble particulièrement important, dans la situation actuelle, vu la quantité de déchets produits et vu la saturation prévisible de l'incinérateur d'ordures ménagères, d'arrêter cette tendance et de développer au niveau de Bruxelles tant l'aspect recyclage et réutilisation matière que l'aspect prévention de la production de déchets.

C'est pourquoi, j'ai chargé l'IBGE de négocier, dans un esprit de collaboration, avec le secteur privé qui constitue l'aval de la chaîne tri-recyclage-valorisation.

Un premier projet d'accord de branches a été présenté à l'Exécutif au mois de juin qui en a approuvé le principe.

Cet accord a été signé par l'Union des Entreprises de Bruxelles et les industriels concernés la semaine passée.

En quoi consiste cet accord?

Il a pour objet de réduire l'impact sur l'environnement des déchets d'emballages pour liquides alimentaires en Région de Bruxelles-Capitale et ce en jetant les bases d'une stratégie commune volontaire pour la prévention, la récupération, le réemploi, le recyclage et la réutilisation de ces emballages.

Bien entendu, cet accord sera suivi d'une démarche similaire dont le champ d'application s'étendra à l'ensemble de la problématique de déchets d'emballages.

Les objectifs généraux de cet accord porte sur la réduction maximale des quantités totales des déchets d'emballage, la fabrication d'emballages respectueux de l'environnement, le maximum de recyclage et de réutilisation des déchets d'emballage.

De plus, toutes les parties signataires s'accordent pour coopérer en Région de Bruxelles-Capitale dans l'optique:

— d'un accroissement maximum et à court terme de la récupération des déchets d'emballages en général et des déchets de récipients pour liquides alimentaires en particulier dans la Région;

— d'une réduction maximale, à moyen terme, de la fraction actuelle des déchets d'emballages en général et des déchets de récipients alimentaires en particulier, actuellement acheminés vers l'incinérateur de Bruxelles.

En outre, toutes les parties marquent leur accord sur le principe suivant lequel tous les récipients pour liquides alimentaires devraient être réellement, soit réemployés, soit recyclés, soit réutilisés à concurrence de pourcentages déterminés pour chaque catégorie de matières.

Les dispositions prévues seront assorties d'engagements quantitatifs précis, définis sur base de négociations que la Région de Bruxelles-Capitale ouvrira avec les Régions wallonne et flamande, dès la signature du présent accord.

A ce sujet, il est à noter que la Région flamande a signé un accord similaire le 26 juin dernier portant sur la prévention et le recyclage des déchets d'emballage.

La Région wallonne, quant à elle, a signé des accords matière par matière, principalement portant sur le PVC et le PET.

Ce sujet a été abordé hier au sein de la Conférence interministérielle de l'Environnement de manière à coordonner nos efforts en matière de prévention et de recyclage, de manière aussi à dégager une politique commune à l'intérieur de l'Union économique et monétaire de Belgique.

Il est clair que l'intérêt des industriels dans une telle politique est subordonné à leur viabilité économique. C'est pourquoi ces problèmes sont débattus lors d'accords volontaires avec les industriels.

Au niveau bruxellois, l'accord signé instaure un Comité bruxellois de concertation pour les emballages.

Ce Comité est composé d'un représentant pour chacune des parties signataires du présent accord. L'IBGE en assure la présidence ainsi que le secrétariat.

La mission du Comité est:

— de préciser les modalités d'exécution du présent accord;

— dans un délai de six mois, d'étudier et d'émettre des propositions concrètes y compris financières et fiscales en ce qui concerne spécialement:

• la délimitation d'une zone où des collectes sélectives «porte-à-porte» seraient (re)développées et d'une autre zone où un réseau de «coins propreté-recyclage-réutilisation» serait implanté;

• la constitution d'un centre semi-public de tri-recyclage-réutilisation concernant au moins toutes les catégories de récipients pour liquides alimentaires;

• publier un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'accord et d'élaborer le rapport quadriennal destiné à la Commission européenne en vertu de la directive 85/339/CEE;

• de veiller, en étroite collaboration avec l'Institut belge de l'Emballage, à la mise au point de statistiques fiables dans le domaine couvert par le présent accord.

Au niveau des pouvoirs publics, l'Exécutif s'engage à examiner prioritairement une co-participation financière de la Région de Bruxelles-Capitale aux coûts des études et des actions qui lui seraient proposées par le Comité bruxellois de concertation pour les emballages.

Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement s'engage à négocier, dès la signature du présent accord, avec les Régions flamande et wallonne, afin d'aboutir à un ou plusieurs accords au niveau national belge et/ou au niveau européen en matière d'emballages, comme je l'ai déjà mentionné.

Le Secrétaire d'Etat à l'Environnement et le secrétaire d'Etat à la Propreté publique s'engagent à défendre les options inclues dans le présent accord à tous les niveaux auxquels ils participent.

L'IBGE intégrera le présent accord dans son projet de plan global relatif aux déchets.

Quant aux professionnels signataires du présent accord, ils s'engagent à:

— rechercher et mettre en œuvre des technologies propres dans leur secteur;

— réduire le poids et/ou le volume des emballages pour liquides alimentaires dans toute la mesure compatible avec les services que doivent rendre ces emballages;

— veiller à éliminer dans les matériaux d'emballages toute substance nuisible pour l'environnement.

Les professionnels concernés par la conception, la production, la mise sur le marché de matériaux destinés aux emballages pour liquides alimentaires et/ou d'emballages pour liquides alimentaires et/ou la commercialisation des liquides alimentaires, s'engagent à intégrer systématiquement les objectifs de réemploi, de recyclage et de réutilisation dans leurs activités.

Cet accord va donc très loin et doit se concrétiser dans quelques mois par des propositions, chiffrées s'intégrant dans le Plan Déchets que réalise l'IBGE et déterminant les investissements qui permettent d'atteindre les objectifs prioritaires fixés par la Communauté européenne en matière de déchets.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Van Tichelen.

**Mme Van Tichelen.** — Monsieur le Président, je remercie le Secrétaire d'Etat pour sa réponse très complète.

**M. le Président.** — Chers Collègues, une fois n'est pas coutume; nous sommes en avance sur notre horaire. Comme l'ordre du jour mentionnait que les votes auront lieu à partir de 17 heures, je vous propose de suspendre nos travaux pendant un quart d'heure. *(Assentiment.)*

*(La séance est suspendue à 16 h 45.)*

*(De vergadering wordt geschorst om 16 u. 45.)*

— Elle est reprise à 17 heures.

Ze wordt om 17 uur hervat.

## VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ORGANISATIE VAN HET OPENBAAR VERVOER IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

*Aangehouden stemmingen*

## PROJET D'ORDONNANCE RELATIF A L'ORGANISATION DU TRANSPORT EN COMMUN DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

*Votes réservés*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés et sur l'ensemble de ce projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen over de aangehouden amendementen en artikelen en over het geheel van dit ontwerp van ordonnantie.

*(Le texte des amendements et articles réservés figure aux annales parlementaires du 12 novembre 1990.*

*De tekst van de aangehouden amendementen en artikelen verschijnt in de parlementaire handelingen van 12 november 1990.)*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 3.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr 3 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

56 membres sont présents.

56 leden zijn aanwezig.

38 votent non.

38 stemmen neen.

11 votent oui.

11 stemmen ja.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Désir, Mme de T'Serclaes, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, De Lobkowicz, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 3.

Wij stemmen nu over het artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

19 votent non.

19 stemmen neen.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 3 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M.

Michel, Mme Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 4.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr 4 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 4.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

41 votent non.

41 stemmen neen.

19 votent oui.

19 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 4.

Wij stemmen nu over artikel 4.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

40 votent oui.

40 stemmen ja.

11 votent non.

11 stemmen neen.

7 s'abstiennent.

7 onthouden zich.

En conséquence, l'article 4 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 4 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mmes Lemesre, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 7.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr 5 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 7.

59 membres sont présents.

59 leden zijn aanwezig.

47 votent non.

47 stemmen neen.

11 votent oui.

11 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Stengers et M. van Weddingen.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Van Hauthem.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de Mme Neyts à l'article 7.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouw Neyts bij artikel 7.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

41 votent non.

41 stemmen neen.

19 votent oui.

19 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 12 (1 et 2) de Mme Nagy et MM. De Bie et Debry à l'article 7.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 12 (1 en 2) van mevrouw Nagy en de heren De Bie en Debry bij artikel 7.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

50 votent non.

50 stemmen neen.

7 votent oui.

7 stemmen ja.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cools, Cornelissen, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Draps, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Huygens, Mme Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, M. Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck et Nagy.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Van Hauthem.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 13 de MM. De Bie, Debry et Mme Nagy à l'article 7.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 13 van de heren Debry, De Bie en mevrouw Nagy bij artikel 7.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

39 votent non.

39 stemmen neen.

19 votent oui.

19 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 7.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het artikel 7.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

19 votent non.

19 stemmen neen.

En conséquence, l'article 7 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 7 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 6 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 8.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 6 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

49 votent non.

49 stemmen neen.

12 votent oui.

12 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Andriaens, Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Van Hauthem, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, MM. Maison, Michel, Mme Stengers, et M. van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 (1 et 2) de Mme Neyts à l'article 8.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 (1 en 2) van mevrouw Neyts bij artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

41 votent non.

41 stemmen neen.

11 votent oui.

11 stemmen ja.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 14 de MM. Debry, De Bie et Mme Nagy à l'article 8.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 14 van de heren Debry, De Bie en mevrouw Nagy.

— Il est procédé au vote nominatif:

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

43 votent non.

43 stemmen neen.

20 votent oui.

20 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 8.

Wij stemmen nu over het artikel 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

20 votent non.

20 stemmen neen.

En conséquence, l'article 8 est adopté.

Bijgevolg is artikel 8 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mmes Nagy, Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 7 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 9.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 7 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

43 votent non.

43 stemmen neen.

12 votent oui.

12 stemmen ja.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 9.

Wij stemmen nu over artikel 9.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, l'article 9 est adopté.

Bijgevolg is artikel 9 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Begin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, MM. Michel, Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 9 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 15.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 9 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 15.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

43 votent non.

43 stemmen neen.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers,

Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'article 15.

Wij stemmen nu over het artikel 15.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

8 s'abstiennent.

8 onthouden zich.

En conséquence, l'article 15 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 15 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, MM. Michel, Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 10 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 19.

Cet amendement visant la suppression de l'article, nous votons sur son maintien.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 10 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 19.

Aangezien dit amendement de schrapping voorstelt, stemmen wij over het artikel.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

51 votent oui.

51 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, l'article 19 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 19 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mmes Mouzoun, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, MM. Michel, Simonet, Mme Stengers et M. van Weddingen.

S'est abstenu:

Onthouden heeft zich:

M. Van Hauthem.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 11 de MM. Cools, Michel et Draps à l'article 20.

Cet amendement visant la suppression de l'article, nous votons sur son maintien.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 11 van de heren Cools, Michel en Draps bij artikel 20.

Aangezien dit amendement de schrapping voorstelt, stemmen wij over het artikel.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

51 votent oui.

51 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

En conséquence, l'article 20 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 20 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Cools, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Guillaume, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

**M. le Président.**— Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 15 proposé par l'Exécutif, visant à insérer un nouvel article 24*bis*.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 15 voorgesteld door de Executieve, tot invoeging van een nieuw artikel 24*bis*.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

62 votent oui.

62 stemmen ja.

En conséquence, l'article 24*bis* est adopté.

Bijgevolg is het artikel 24*bis* aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Cauwelier, Chabert, Cools, Cornelissen, Debry, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, MM. Draps, Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, M. Simonet, Mme Spaak, M. Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame.

*Vote nominatif sur l'ensemble — Naamstemming over het geheel*

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur le projet d'ordonnance.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van ordonnantie aan: het zal aan de Executieve ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huyttebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

## PROJET DU REGLEMENT FIXANT LE TARIF APPLICABLE POUR LE TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES PAR TAXIS

*Vote nominatif sur l'ensemble*

## ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE VASTSTELLING VAN DE TARIEVEN VOOR HET BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN PER TAXI

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het geheel van het ontwerp van verordening.

Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord? *(Neen.)*

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

21 s'abstiennent.

21 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de règlement qui sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van verordening aan: het zal aan de Executieve ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huyttebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

## ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. VAN HAUTHEM, CONCERNANT «L'ACCORD CONCLU AVEC L'EXECUTIF FLAMAND SUR LA PLACE DES MARTYRS»

*Vote nominatif*

## MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER VAN HAUTHEM, BETREFFENDE «HET AKKOORD DAT MET DE VLAAMSE EXECUTIEVE WERD GESLOTEN OVER HET MARTELARENPLEIN»

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Van Hauthem, concernant «l'accord conclu avec l'Exécutif flamand sur la place des Martyrs».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Van Hauthem, betreffende «het akkoord dat met de Vlaamse Executieve werd gesloten over het Martelarenplein».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Van Hauthem.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Van Hauthem.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Van Eyll, Mme de T'Serclaes, MM. Vandenbossche et Vandenbussche.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Van Eyll, mevrouw de T'Serclaes, de heren Vandenbossche en Vandenbussche voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

7 votent non.

7 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cools, Cornelissen, de Clippele, De Coster, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mme de T'Serclaes, M. Draps, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mme Schoenmaekers, M. Simonet, Mme Spaak, M. Stalport, Mme Stengers, MM. Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Mme Van Tichelen, M. van Weddingen et Mme Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Duponcelle, Galand, Mme Nagy et M. Van Hauthem.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

M. Cauwelier et Mme Huytebroeck.

## ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DE DECKER, CONCERNANT «LES DECLARATIONS MALADROITES FAITES PAR LE PRESIDENT DE L'EXECUTIF A LA PRESSE A L'OCCASION DE LA RENTREE POLITIQUE»

*Vote nominatif*

## MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DE DECKER, BETREFFENDE «DE ONBEDACHTZAME VERKLARINGEN VAN DE VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE TEGENOVER DE PERS BIJ DE START VAN HET NIEUWE POLITIEKE JAAR»

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. De Decker, concernant «les déclarations maladroites faites par le Président de l'Exécutif à la presse à l'occasion de la rentrée politique».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer De Decker, betreffende «de onbedachtzame verklaringen van de Voorzitter van de Executieve tegenover de pers bij de start van het nieuwe politieke jaar».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Draps, Hasquin et André.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Draps, Hasquin en André.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Van Eyll, Mme de T'Serclaes, MM. Vandenbossche et Vandenbussche.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Van Eyll, mevrouw de T'Serclaes, de heren Vandenbossche en Vandenbussche voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

20 votent non.

20 stemmen neen.

En conséquence le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Van Hauthem, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy M. Simonet, Mme Stengers et M. van Weddingen.

## ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. HASQUIN, CONCERNANT «LES RETARDS DE L'EXECUTIF DANS LA CONCRETISATION DE L'AIDE DE LA REGION DESTINEE A SOULAGER LE BUDGET DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE»

*Vote nominatif*

## MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN, BETREFFENDE «DE ACHTERSTAND DIE DE EXECUTIEVE HEEFT OPGELOPEN IN DE CONCRETISERING VAN DE HULP VAN HET GEWEST AAN DE BEGROTING VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP»

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hasquin, concernant «les retards de l'Exécutif dans

la concrétisation de l'aide de la Région destinée à soulager le budget de la Communauté française».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer Hasquin, betreffende «de achterstand die de Executieve heeft opgelopen in de concretisering van de hulp van het Gewest aan de begroting van de Franse Gemeenschap».

Deux ordres du jour ont été déposés:

Twee moties werden ingediend:

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. De Decker, André et Guillaume.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren De Decker, André en Guillaume.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Van Eyll, Mme de T'Serclaes, MM. Vandenbossche et Vandenbussche.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Van Eyll, mevrouw de T'Serclaes, de heren Vandenbossche en Vandenbussche voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

La parole est à M. De Decker pour une explication avant le vote.

**M. De Decker.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au cas où certains d'entre vous l'auraient oublié, je vous rappelle que la Communauté française connaît actuellement quelques problèmes financiers qui mettent son Exécutif en difficulté pour répondre aux revendications du monde enseignant.

Des rencontres ont eu lieu entre l'Exécutif de la Communauté française et l'Exécutif de la Région bruxelloise, lesquelles ont mené à un accord dit de La Hulpe.

Cet accord de La Hulpe prévoirait que notre Région reprendrait à sa charge certaines compétences actuellement exercées par la Communauté française ce qui soulagerait d'autant le budget de cette dernière.

Nous avons longuement discuté de cet accord de La Hulpe, non seulement ici par le biais de l'interpellation de M. Hasquin, mais encore à la COCOF où le débat s'est terminé par un vote sur une motion adoptée à l'unanimité de ses membres. *(Protestations sur les bancs Ecolo-Agalev.)*

**Mme Nagy.** — Pas le groupe Ecolo.

**M. De Decker.** — C'est vrai, vous avez manqué de solidarité avec les enseignants. Vous avez raison. *(Vives exclamations sur les bancs Ecolo-Agalev.)*

Lorsque l'on a adopté cette résolution qui a reçu l'aval de toutes les familles politiques — du PSC, du PS et du FDF, sauf d'Ecolo —, j'ai demandé la parole pour former l'espoir que ces parlementaires bruxellois ne feraient pas preuvent de schizophrénie et que, lorsque le même sujet serait soumis au vote au Conseil régional, ils n'oublieraient pas ici le vote qu'ils ont exprimé là-bas.

Aujourd'hui, doit être voté un texte qui a la même portée que celui que vous avez accepté à la COCOF, puisqu'il demande à l'Exécutif de mettre immédiatement en œuvre les décisions contenues dans le pacte dit de «La Hulpe». J'espère que le parti socialiste, le FDF et le PSC seront cohérents avec eux-mêmes et qu'ils n'émettront pas ici un vote diamétralement opposé à celui émis là-bas.

Ils auront ainsi à cœur de venir en aide aux enseignants afin que certaines de leurs revendications, que l'on peut comprendre, puissent être acceptées, mais ils viendront ainsi surtout en aide à la Communauté française — institution essentielle pour la défense de compétences très importantes pour notre Communauté et pour Bruxelles. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

**M. le Président.**— La parole est à M. Moureaux.

**M. Moureaux.** — Le groupe socialiste n'est pas schizophrène, mais cartésien. Il ne mélange pas les genres.

Nous avons là où il fallait — c'est-à-dire à l'Assemblée de la Commission Communauté française — exprimé ensemble notre souci de voir, entre francophones, appliquer les accords de La Hulpe. Nous nous réjouissons d'ailleurs que le groupe PRL ait cosigné la motion que les partis de la majorité avaient déposée devant cette Assemblée.

Ici, il s'agit d'une interpellation à l'Exécutif. Nous sommes solidaires de l'Exécutif; nous lui faisons confiance pour faire ce qu'il doit faire, là où il est compétent.

**Mme Lemesre.** — Double langage!

**M. Moureaux.** — Par conséquent, je crois, Monsieur De Decker, que ce n'est pas nous qui mélangeons les genres mais le groupe PRL, dans un souci, que je peux comprendre, de démagogie. Cependant, il ne faut pas exagérer.

**M. De Decker.** — Les enseignants seront très intéressés par votre réponse!

**M. le Président.** — La parole est à M. Maingain.

**M. Maingain.** — Monsieur le Président, pour le groupe FDF-ERE, les engagements pris par les trois chefs de groupe francophones de la majorité devant cette Assemblée quant à la bonne exécution des accords dits de «La Hulpe», sont plus que satisfaisants pour avoir la garantie que l'Exécutif de la Région bruxelloise veillera à respecter les accords pris lors de la rencontre de La Hulpe.

Il n'y a pas lieu de confrondre les procédures. Il convient, dans un premier temps, d'organiser la délégation de compétences, pour la gestion de certaines matières, à la Commission communautaire française.

Quand cette procédure sera exécutée, il appartiendra au Collège de la Commission communautaire française et à l'Exécutif de la Région de veiller à la suite de l'exécution des accords de La Hulpe.

**M. De Decker.** — Ce n'est pas une question de procédure mais une question politique.

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouart.

**M. Drouart.** — Monsieur le Président, je tiens à rappeler notre position qui a été évoquée par différents membres et, en particulier, par M. De Decker.

Nous ne tenons pas à cautionner un accord dont nous n'avons jamais vu le texte. De nombreux membres de notre Assemblée ne l'ont d'ailleurs pas eu en leur possession. Il est donc un peu facile de vouloir cautionner un texte dont on ne connaît pas la teneur précise.

Au delà de cet aspect, nous ne tenons pas à tomber dans une démagogie qui consisterait à faire croire qu'en «offrant» 200 millions de francs à la Communauté française, on résoudrait les problèmes de financement de l'enseignement qui sont beaucoup plus profonds et structurels.

Nous refusons de permettre à des partis comme le PRL, le PS, le PSC ou le FDF, d'utiliser ce «don» de 200 millions de francs en tant qu'alibi, en essayant de faire croire qu'ils vont résoudre de la sorte l'ensemble des problèmes de l'enseignement.

On a parlé de solidarité. Effectivement, nous sommes solidaires des enseignants et de leur cause, mais pas avec des rustines. Je dirai même que la solidarité doit s'élargir bien au delà des enseignants, à tout le secteur non marchand parce que c'est l'ensemble du financement de la Communauté qui pose problèmes. La partie visible de l'iceberg est aujourd'hui constituée par les enseignants, mais, demain, c'est tout le reste du secteur non marchand qui sera dans la rue. Le problème est plus profond. Essayer de faire croire qu'avec 200 millions de francs on résoudra tout, c'est de la vaste blague, si vous me permettez cette expression. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Cauwelier voor een stemverklaring.

**De heer Cauwelier.** — Mijnheer de Voorzitter, Heren Leden van de Executieve, Collega's, ik wens het stilzwijgen van de Vlaamse collega's niet te doorbreken. Ik wens enkel te onderstrepen dat het jammer is dat de Brusselse Hoofdstedelijke Raad haar werkzaamheden niet beperkt tot wat tot haar bevoegdheden hoort.

Het vergt al moeite genoeg om de aandacht te vragen voor de bicommunautaire sector. Laten wij derhalve de problemen van de COCOF en van de VGC hier nu niet ter sprake brengen.

**M. le Président.** — La parole est à Mme de T'Serclaes.

**Mme de T'Serclaes.** — Monsieur le Président, je me suis exprimée assez longuement au nom du groupe PSC tant en séance plénière qu'en Commission communautaire française sur ce sujet et la position qui est la nôtre. Je me contenterai donc de me rallier à ce qu'ont dit MM. Moureaux et Maingain.

**M. le Président.** — Je rappelle que deux motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Hasquin et que nous votons maintenant sur l'ordre du jour pur et simple qui bénéficie de la priorité.

Wij gaan over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

20 votent non.

20 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Vandenbossche, Van Eyll, Van Hauthem, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers et M. van Weddingen.

## ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANDRE, CONCERNANT «LE CONTROLE BUDGETAIRE EFFECTUE PAR L'EXECUTIF DE LA REGION»

*Vote nominatif*

## MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER ANDRE, BETREFFENDE «DE BEGROTINGSCONTROLE UITGEVOERD DOOR DE GEWESTEXECUTIEVE»

*Naamstemming*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. André, concernant «le contrôle budgétaire effectué par l'Exécutif de la Région».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend naar aanleiding van de interpellatie van de heer André, betreffende «de begrotingscontrole uitgevoerd door de Gewestexecutieve».

Deux ordres du jour ont été déposés.

Twee moties werden ingediend.

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. De Decker, de Lobkowicz, Mme Nagy et M. Drouart.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren De Decker, de Lobkowicz, mevrouw Nagy en de heer Drouart.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Moureaux, Garcia, Cornelissen, Mme de T'Serclaes, MM. Vandenbossche et De Berlangeer.

De eenvoudige motie wordt door de heren Moureaux, Garcia, Cornelissen, mevrouw de T'Serclaes, de heren Vandenbossche en De Berlangeer voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

62 membres sont présents.

*62 leden zijn aanwezig.*

41 votent oui.

41 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Beghin, Mme Carton de Wiart, MM. Chabert, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mme Dereppe, M. Désir, Mmes de T'Serclaes, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Garcia, Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Mmes Schoenmaekers, Spaak, MM. Stalport, Thys, Van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Decker, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Draps, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mmes Huytebroeck, Lemesre, M. Michel, Mme Nagy, M. Simonet, Mme Stengers, MM. Van Hauthem et van Weddingen.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 13 novembre est close.

Prochaine séance sur convocation du Président.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van dinsdag 13 november 1990 is gesloten.

Volgende vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

*(La séance est levée à 17 h 35.)*

*(De vergadering is gesloten om 17 u. 35.)*

43.743 — E. Guyot, s. a., Bruxelles